RAPPORT ANNUEL

2007/2008

Investissement Québec

RAPPORT ANNUEL

2007/2008

Investissement Québec

TABLE DES MATIÈRES

1 Déclaration du président et chef de la direction
2 Profil de la Société
4 Faits saillants 2007-2008
6 Message du président du conseil d'administration
8 Message du président et chef de la direction
10 Comité de direction

11 REVUE DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS
13 Plan stratégique
14 Produits et services
29 Clients et partenaires
31 Organisation

35 GESTION
37 Gouvernance
46 Principaux comités internes
47 Conseils d'administration des filiales d'Investissement Québec
48 Instruments de gestion
49 Gestion des risques
52 Ressources humaines

55 DÉVELOPPEMENT DURABLE
57 Le développement durable à Investissement Québec
64 Index GRI

67 INFORMATION FINANCIÈRE
69 Revue de l'activité financière par la direction
72 États financiers

117 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
119 Retombées économiques
125 Produits financiers et mesures fiscales gérés par Investissement Québec
127 Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration
129 Déclaration relative à divers règlements
130 Liste des points de service d'Investissement Québec

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles y afférents.

Le rapport annuel 2007-2008 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de la Société ;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats ;
- présente des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

Le président et chef de la direction,

Jacques Daoust
Québec, le 27 mai 2008

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

NOTRE MISSION

La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

NOTRE RÔLE

- Centraliser et consolider l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine l'interlocuteur privilégié des entreprises.
- Stimuler l'investissement intérieur et attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Faire auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Offrir aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournir, directement ou par l'entremise de nos filiales, un soutien financier et technique.
- Participer à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.
- Assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant, directement ou par l'entremise de nos filiales, un soutien financier et technique aux entreprises implantées au Québec qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel.

NOS VALEURS

- Le respect de notre clientèle, de notre personnel et de nos engagements
- L'intégrité, l'éthique et la rigueur
- L'esprit de collaboration et la diligence

NOS CHAMPS DE COMPÉTENCE

- Nous offrons :
  - des produits financiers complémentaires à ceux des institutions financières ;
  - des outils de développement économique et des mesures fiscales ;
  - une expertise financière à nos partenaires gouvernementaux ;
  - des services-conseils à nos clients.
- Nous stimulons l'investissement étranger au Québec.
- Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire québécois et à l'étranger.
- Nous agissons à l'échelle locale, nationale et internationale.

NOTRE CLIENTÈLE

- Entreprises locales, nationales et internationales

NOS PARTENAIRES

- Institutions financières
- Ministères et organismes gouvernementaux
- Associations régionales et sectorielles
- Organismes de l'économie sociale et coopératives

FAITS SAILLANTS 2007-2008

FINANCEMENT

- 1 580 interventions financières pour appuyer 1 190 entreprises québécoises et étrangères
- Financement autorisé de 642,3 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 2,9 milliards de dollars qui contribueront à la création de 9 723 emplois et à la sauvegarde de 8 395 emplois[1]
- 88 % des interventions financières autorisées en région

PROSPECTION INTERNATIONALE

- 59 projets d'investissements étrangers, dont 23 implantations et 36 réinvestissements, d'une valeur totale de 1,3 milliard de dollars

MESURES FISCALES

- 178 certificats et attestations initiaux et 2 399 certificats et attestations annuels délivrés pour que les entreprises aient droit à des crédits d'impôt
- Nouveau mandat : gestion des certificats d'admissibilité relatifs au congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées

FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (FIER)

- 89,7 millions de dollars investis dans les entreprises québécoises par l'entremise des FIER-Régions et des Fonds-Soutien au 31 décembre 2007
- Autorisation, par FIER Partenaires, s.e.c., d'investissements de 140 millions de dollars dans 10 fonds sectoriels au 31 mars 2008

1 Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans et la sauvegarde d'emplois, sur une période maximale de deux ans.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

- 97 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec
- 94 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement

PERFORMANCE FINANCIÈRE

- Bénéfice net de 37 millions de dollars
- Avoir de 549 millions de dollars au 31 mars 2008
- Portefeuille sous gestion d'une valeur de 7,2 milliards de dollars au 31 mars 2008

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec plaisir que j'ai accepté, en octobre dernier, la charge de président du conseil d'administration d'Investissement Québec. Je suis fier d'apporter ma contribution à cette société vouée au développement économique du Québec et d'être le gardien de ses règles de gouvernance.

Au moment de mon entrée en fonction, le Conseil a également accueilli six nouveaux membres : Me Mathilde Carrière, Me Rita Lc de Santis, Me Louise Houle, Monette Malewski, Michael Ross, CA et Me Lorna J. Telfer. Trois administrateurs ont quitté le Conseil au cours de l'exercice : Yves Lafrance, Rosemonde Mandeville et Michel R. St-Pierre. Je les remercie de leur contribution au succès de la Société pendant la durée de leur mandat. J'en profite également pour remercier Léopold Beaulieu, Gilles Demers, Mélanie Kau et René Roy, qui sont demeurés membres du nouveau Conseil. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres du Conseil pour la diligence et l'efficacité dont ils ont fait preuve dans la mise en place des nouvelles règles de gouvernance.

Le Conseil compte désormais douze administrateurs. Dix d'entre eux sont indépendants au sens de la Loi sur la gouvernance. Le Conseil comprend de plus un nombre égal de femmes et d'hommes. Investissement Québec se conforme ainsi, plusieurs années à l'avance, à cette exigence de la Loi sur la gouvernance.

Dans le cadre de ses activités, et encore une fois conformément à la Loi sur la gouvernance, le Conseil a revu la composition des trois comités prescrits : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines. Comme il se doit, ces comités sont composés uniquement d'administrateurs indépendants, et le nouveau président du Comité de vérification est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Au cours de l'exercice, le Comité de gouvernance et d'éthique a commencé à élaborer les critères qui serviront à évaluer la performance du Conseil et qui lui permettront d'établir le profil des futurs administrateurs. Pour sa part, le Comité des ressources humaines s'est penché sur le dossier de la rémunération et a défini les grandes lignes de son plan d'action.

Le nouveau conseil d'administration d'Investissement Québec s'est réuni six fois entre le 4 décembre 2007, date de sa première séance, et le 31 mars 2008. Au cours de cette période, tout en mettant en œuvre les nouvelles règles de gouvernance, le Conseil s'est assuré que les actions entreprises par la Société étaient conformes aux orientations de son plan stratégique 2007-2010, qui a été approuvé par le gouvernement au cours de l'exercice.

Le présent rapport annuel contient plusieurs informations nouvelles sur les travaux des comités du Conseil, ainsi que sur la rémunération des administrateurs indépendants, comme l'exigent les règles de transparence, d'intégrité et de responsabilité de la Loi sur la gouvernance. De plus, pour la première fois, les états financiers de la Société ont été vérifiés conjointement par un vérificateur externe et par le vérificateur général du Québec.

Au nom du Conseil, je félicite l'ensemble du personnel d'Investissement Québec, son équipe de direction et son président et chef de la direction, Jacques Daoust, pour les résultats de l'exercice 2007-2008. Ces résultats démontrent que la Société a su accomplir sa mission tout en maintenant sa rentabilité dans un environnement économique complexe et changeant.

Le président du conseil d'administration,

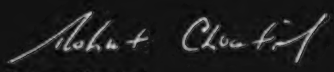

Robert Cloutier

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Investissement Québec a terminé l'exercice 2007-2008 en dépassant l'ensemble des objectifs établis en début d'année. Nos résultats deviennent véritablement dignes de mention lorsqu'on s'arrête au contexte dans lequel nous les avons obtenus. Au cours de l'exercice, les pressions ont été très fortes sur nos secteurs manufacturier et forestier. L'environnement économique nord-américain et mondial a subi de profondes mutations. L'atteinte de la parité des devises américaine et canadienne, le ralentissement de l'économie aux États-Unis, l'emballement des cours du pétrole, l'intensification de la concurrence internationale et la crise du papier commercial sont autant de nuages qui sont venus assombrir le ciel économique.

Nos résultats témoignent du dynamisme et du talent des entrepreneurs québécois et de la compétence des employés d'Investissement Québec qui ont su, ensemble, concrétiser des projets de croissance créateurs de richesse et d'emplois dans toutes les régions. À cet égard, la publication, en cours d'année, du *CV institutionnel d'Investissement Québec* a mis en relief toute l'expertise de la Société et a contribué à sa notoriété.

UN DÉVELOPPEUR DE PREMIER PLAN

Au cours de l'exercice, la Société a autorisé 1 580 interventions financières, soit 9% de plus que l'an passé. Il s'agit d'une année record à ce chapitre. Elle a donc accru sa présence auprès des entreprises. Avec 642 millions de dollars de financement autorisé, elle a facilité la réalisation de projets d'une valeur totale de 2,9 milliards de dollars. Selon la planification des entreprises qu'elle a appuyées, ces projets devraient permettre de créer 9 723 emplois et d'en sauvegarder 8 395.

Alors que la concurrence internationale est plus vive que jamais, les efforts de promotion du Québec sur la scène internationale et les activités de prospection ont contribué à concrétiser 59 projets d'investissements étrangers, soit 7 de plus que l'an passé. La valeur de ces projets atteint 1,3 milliard de dollars, dépassant de 54% notre objectif. Ces projets devraient créer 4 068 emplois. Cette performance au chapitre de l'investissement étranger a coïncidé avec une mise à jour de notre stratégie de démarchage et une intensification de notre action dans les pays émergents.

En 2007-2008, Investissement Québec a également délivré 2 577 certificats et attestations, soit 23% de plus que l'objectif visé, dans cet autre volet de sa mission qui consiste à gérer des mesures fiscales destinées à soutenir différents secteurs de l'économie. Ce mandat a d'ailleurs été étendu au cours de l'année avec l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques.

Enfin, des investissements de près de 90 millions de dollars ont été réalisés par les fonds FIER depuis leur création. L'apport en capital de ces fonds provient d'investisseurs privés et d'une filiale créée à cette fin, IQ FIER inc. Actuellement, 42 fonds FIER sont en activité dans l'ensemble des régions du Québec.

UN APPUI À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

La Société a autorisé 169 interventions financières dans le cadre du Programme de soutien à l'industrie forestière. Encore une fois, il s'agit d'un nombre supérieur à l'objectif prévu. Dans le cadre de ce programme, l'appui d'Investissement Québec correspondait à 40 % de la valeur des projets. Avec un financement autorisé de 150 millions de dollars, nous avons ainsi favorisé la réalisation de projets de relance et de croissance totalisant 377 millions de dollars.

UNE SOCIÉTÉ RENTABLE DONT LES SERVICES SONT APPRÉCIÉS

En 2007-2008, Investissement Québec a réalisé un bénéfice net de 37 millions de dollars. Ses coûts de fonctionnement ont été entièrement financés par ses activités. La rentabilité de la Société s'appuie sur des efforts constants pour améliorer la gestion des risques.

L'équipe d'Investissement Québec relève ainsi le défi qui lui a été lancé par le gouvernement du Québec en 2004, soit d'autofinancer ses frais d'administration tout en accomplissant pleinement sa mission fondamentale de développement économique.

L'apport d'Investissement Québec à l'économie est aussi démontré par le ratio avantages-coûts de ses activités de financement. Ce ratio s'élève à 3,54/1 cette année. Cela signifie que pour chaque dollar de coût que la Société occasionne au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit 3,54 dollars en recettes fiscales et parafiscales attribuables aux activités de la Société.

Grâce à cette excellente performance, Investissement Québec a participé davantage à l'effort gouvernemental de réduction des coûts budgétaires en prenant à sa charge une part importante, soit 8 millions de dollars, du risque traditionnellement assumé par le gouvernement en matière de financement complémentaire. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts en ce sens au cours du prochain exercice.

Au terme de cette année de forte activité, nous sommes particulièrement fiers d'avoir réalisé un nombre record d'interventions tout en maintenant un taux de satisfaction très élevé. En effet, le taux de satisfaction de nos clients est resté stable, à 94 %, alors qu'il a atteint un sommet de 97 % chez nos partenaires.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À INVESTISSEMENT QUÉBEC

En tant qu'entreprise d'État, Investissement Québec se fait le relais des orientations gouvernementales. C'est pourquoi elle a décidé d'intégrer à ses activités les enjeux relatifs au développement durable afin que le développement économique soit aussi porteur de progrès social et respectueux de l'environnement. La Société présente, pour la première fois, un rapport annuel qui tient également lieu de rapport de développement durable, car elle a adhéré à la *Global Reporting Initiative* (GRI). Ce réseau international rassemble des organisations gouvernementales et non gouvernementales soucieuses de mesurer leurs progrès en matière de développement durable au moyen d'une série d'indicateurs communs.

L'adhésion d'Investissement Québec aux principes du développement durable s'exprime désormais dans sa mission, mais aussi dans son fonctionnement interne. Ainsi, nous sommes en train de préparer un plan triennal précisant les actions que nous entendons mener pour intégrer ces valeurs modernes à notre quotidien. Dans le même esprit, nous avons entrepris des travaux visant l'adoption d'une politique de financement socialement responsable.

UNE SOCIÉTÉ DYNAMIQUE À L'AFFÛT DES CHANGEMENTS

Nous poursuivrons, au cours du prochain exercice, la mise en œuvre de notre plan stratégique 2007-2010, qui prévoit notamment l'implantation d'une approche de services intégrée. Il s'agit d'un grand chantier de remise à jour de nos processus qui permettra d'améliorer la qualité et la souplesse de nos interventions tout en réduisant les délais d'analyse avec le souci constant de toujours mieux servir nos clients.

Nous viserons également le maintien de notre rentabilité et l'amélioration de notre performance financière, notamment à travers une gestion sophistiquée des risques par laquelle nous pouvons accomplir notre mission tout en aidant l'économie québécoise à s'adapter à des changements structurels profonds.

Grâce à la grande expertise des employés d'Investissement Québec, nous relèverons ces défis et nous continuerons de créer de la richesse et des emplois dans toutes les régions du Québec.

Je remercie le gouvernement pour sa confiance, le conseil d'administration pour sa sagesse et tous les employés d'Investissement Québec, qui sont l'âme de notre organisation et le bras de sa mission.

Le président et chef de la direction,

Jacques Daoust

COMITÉ DE DIRECTION

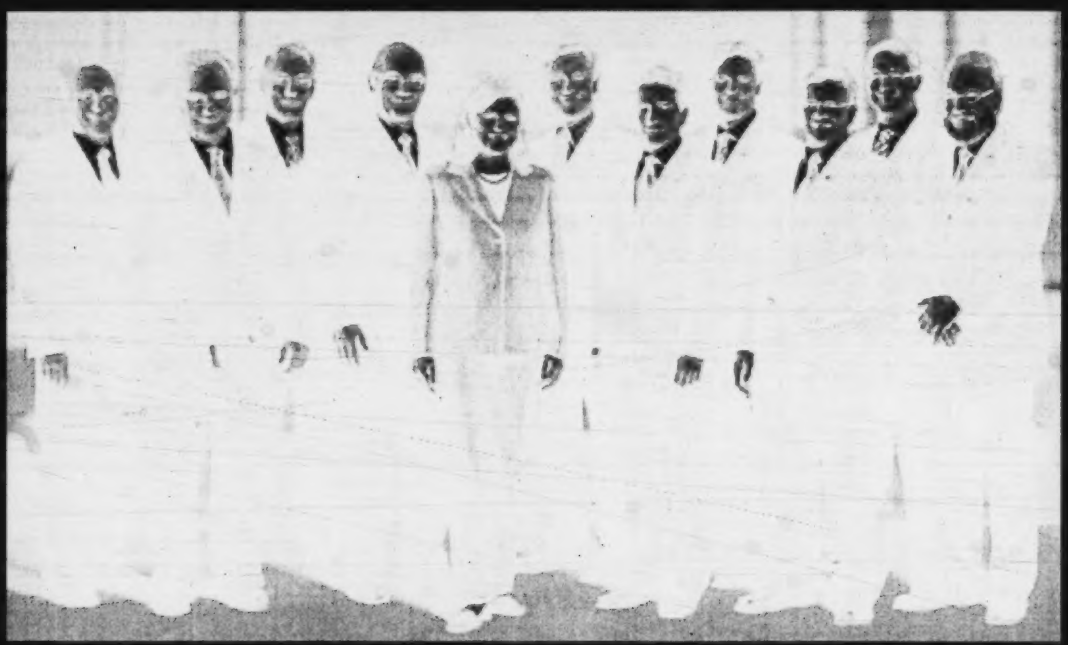

Dans l'ordre habituel : André Côté, Rodrigue Brillant, Michel Deschamps, Jacques Daoust, Louise Morin, Pierre B. Lafrenière, Yves Lafrance, Claude Dulude, Claude Carbonneau, Jean-Sébastien Lamoureux et Michel Guitard.

JACQUES DAOUST
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

ANDRÉ CÔTÉ
PREMIER VICE-PRÉSIDENT À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PIERRE B. LAFRENIÈRE
VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL AUX AFFAIRES CORPORATIVES
ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CLAUDE DULUDE
VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL AUX OPÉRATIONS COMMERCIALES

LOUISE MORIN
VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES INTERNATIONALES

MICHEL DESCHAMPS
VICE-PRÉSIDENT À LA GESTION DU CRÉDIT ET DU RISQUE

JEAN-SÉBASTIEN LAMOUREUX
VICE-PRÉSIDENT AUX FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

RODRIGUE BRILLANT
VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES

YVES LAFRANCE
VICE-PRÉSIDENT AUX MANDATS GOUVERNEMENTAUX

MICHEL GUITARD
VICE-PRÉSIDENT AUX COMMUNICATIONS ET AU MARKETING

CLAUDE CARBONNEAU
VICE-PRÉSIDENT AUX COOPÉRATIVES ET AUTRES ENTREPRISES
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

REVUE DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS

PLAN STRATÉGIQUE

Investissement Québec a terminé la première année de son plan stratégique 2007-2010, qui est le fruit d'une vaste consultation menée auprès des membres du Conseil, de la haute direction, du personnel de la Société, de ses clients et de ses partenaires.

Pour la Société, ce plan constitue un outil de gouvernance indispensable et sert de moyen de communication et de mobilisation du personnel.

Afin d'être proactive et d'assumer pleinement sa mission, la Société entend suivre les orientations stratégiques énoncées dans ce plan, soit :

- Soutenir les entreprises québécoises et les filiales de sociétés étrangères présentes au Québec afin qu'elles assurent leur place dans les chaînes de valeur mondiales ;
- Augmenter le potentiel d'attraction du Québec dans les domaines où il est déjà bien positionné à l'échelle mondiale ;
- Élaborer et implanter une approche de services intégrée pour les entreprises québécoises et étrangères et pour ses partenaires ;
- Appuyer les régions dans le développement de leurs créneaux d'excellence et favoriser la diversification de leurs secteurs d'activité économique ;
- Assurer le point d'équilibre entre la rentabilité et le développement.

En outre, la Société sera guidée dans ses actions par les trois axes fondamentaux définis dans ce plan, soit :

- les produits et les services ;
- les clients et les partenaires ;
- l'organisation.

Les résultats de l'exercice 2007-2008 sont ainsi présentés en fonction de ces trois axes d'intervention.

PRODUITS ET SERVICES

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉSULTATS GLOBAUX

En 2007-2008, Investissement Québec a dépassé ses objectifs de financement. Elle a autorisé 1 580 interventions financières, ce qui représente sa meilleure performance depuis sa création en 1998. Le montant de ces interventions s'élève à 642,3 millions de dollars. Elles ont été réalisées principalement dans le secteur de la fabrication et généralement sous forme de garanties de prêt.

La Société a atteint son objectif d'appuyer des projets d'une valeur totale de 2,9 milliards de dollars. Ces projets, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, vont contribuer à la création de 9 723 emplois, selon la planification des entreprises, en plus d'en sauvegarder 8 395. Les interventions de la Société permettront aux entreprises d'augmenter leur productivité, de percer de nouveaux marchés, de mettre en valeur leur savoir-faire, de s'intégrer aux nouvelles chaînes de production mondiales, de développer des produits et d'adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

Ces résultats sont très satisfaisants, d'autant plus qu'ils s'inscrivent dans un contexte économique marqué par la vigueur du dollar canadien, les prix élevés de l'énergie, la forte concurrence internationale et le ralentissement économique aux États-Unis.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Objectifs 2007-2008	2007-2008	2006-2007
Nombre d'interventions financières	1 383	1 580	1 451
Financement autorisé (M $)	570,5	642,3	860,0
Valeur déclarée des projets [1] (M $)	2 948,8	2 921,9	4 329,9
Nombre de nouveaux emplois déclarés [1]	s.o.	9 723	10 959
Nombre d'emplois existants [2]	s.o.	59 809	65 597
Nombre d'emplois sauvegardés [3]	s.o.	8 395	10 722

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Selon les renseignements fournis par les entreprises.

(3) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois, dans le cas d'un projet de Financement PME, ou de 24 mois, dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Investissement Québec compte 16 centres d'affaires répartis dans l'ensemble du territoire québécois, ce qui lui permet de contribuer davantage au développement économique de chacune des régions du Québec. La répartition régionale du financement qu'elle octroie aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines[2], dont le poids économique représente 64 % du PIB québécois[3], ont recueilli 52 % des interventions financières autorisées en 2007-2008. Les régions centrales[4] et ressources[5], qui représentent respectivement 23 % et 13 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 31 % et de 17 % des interventions de la Société.

Montréal obtient la plus grande part du financement autorisé par la Société, tandis que les régions de la Montérégie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean se classent respectivement deuxième et troisième. Toutefois, la part de Montréal est inférieure au poids relatif de la métropole dans l'économie du Québec, contrairement aux régions de la Montérégie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2007-2008

		Valeur (M $)		Emplois déclarés	
Région administrative	Nombre d'interventions financières	Financement	Projets [1]	Existants [2]	Nouveaux [1]
01 – Bas-Saint-Laurent	81	37,3	103,5	3 150	209
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	104	70,2	157,3	3 730	452
03 – Capitale-Nationale	134	34,1	165,9	3 136	663
04 – Mauricie	25	7,1	55,3	1 506	65
05 – Estrie	82	26,8	95,1	3 541	442
06 – Montréal	335	148,2	640,8	15 879	3 420
07 – Outaouais	44	21,0	91,9	612	342
08 – Abitibi-Témiscamingue	16	7,9	36,3	408	28
09 – Côte-Nord	9	3,9	12,9	443	34
10 – Nord-du-Québec	3	1,3	3,4	27	2
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	34	5,0	33,6	904	92
12 – Chaudière-Appalaches	140	57,7	366,6	7 998	866
13 – Laval	63	18,3	74,7	2 452	312
14 – Lanaudière	76	13,5	79,6	1 714	399
15 – Laurentides	73	39,7	238,4	2 227	525
16 – Montérégie	287	113,5	528,7	9 584	1 582
17 – Centre-du-Québec	74	36,8	237,9	2 498	290
TOTAL	1 580	642,3	2 921,9	59 809	9 723
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES	272	132,7	402,3	10 168	882

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.
(2) Selon les renseignements fournis par les entreprises.

2 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et la Montérégie.

3 « Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, 2002-2006 ». Source : ISQ Comptes économiques.

4 Les régions centrales comprennent l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides et le Centre-du-Québec.

5 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2007-2008, 65 % des interventions financières d'Investissement Québec ont été autorisées dans le secteur secondaire, 32 % dans le secteur tertiaire et 3 % dans le secteur primaire.

Les interventions dans le secteur primaire ont augmenté de 55 % cette année. Cette hausse est attribuable aux efforts déployés pour soutenir la consolidation, l'investissement et la modernisation des entreprises de foresterie et d'exploitation forestière.

Dans le secteur secondaire, avec un financement de 494 millions de dollars, la Société a appuyé des projets totalisant 2,3 milliards de dollars. Le financement accordé aux secteurs des produits du bois et des meubles est en hausse, particulièrement grâce aux interventions réalisées dans le cadre du Programme de soutien à l'industrie forestière. La valeur du financement dans ces deux secteurs a augmenté de 117 % pour atteindre 155 millions de dollars, soit 24 % de l'ensemble du financement accordé en 2007-2008.

En outre, Investissement Québec continue de soutenir fortement la croissance de l'industrie de la fabrication d'aliments et de boissons. En effet, la valeur du financement accordé à cette industrie a augmenté de 40 %, alors que la valeur des projets appuyés a été multipliée par deux, pour s'élever à 421 millions de dollars. Cette hausse s'explique notamment par l'appui de la Société à un projet d'envergure.

Enfin, dans le secteur tertiaire, la Société soutient notamment les entreprises des industries de la restauration environnementale, du recyclage, du tourisme et des technologies de l'information. Les interventions dans ce secteur représentent le cinquième de la valeur du financement total autorisé.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2007-2008

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (M $)		Emplois déclarés	
		Financement	Projets [1]	Existants [2]	Nouveaux [1]
PRIMAIRE					
Agriculture et pêche	5	0,9	21,9	85	27
Foresterie	39	8,9	18,4	1 618	219
Mines	1	2,4	22,5	27	0
TOTAL PARTIEL	45	12,2	62,8	1 730	246
SECONDAIRE					
Alimentation et boissons	116	64,5	421,1	4 973	851
Caoutchouc et plastique	60	20,3	101,8	2 179	245
Vêtements, textile et cuir	39	8,8	30,0	1 357	126
Produits du bois	185	140,5	359,6	8 540	924
Meubles	52	14,8	52,0	2 720	205
Papier	18	22,1	60,9	3 579	54
Imprimerie	42	10,7	84,9	2 002	187
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	155	37,5	175,5	5 080	626
Machinerie	109	33,1	153,9	3 754	423
Matériel de transport	39	65,1	455,3	6 090	1 065
Produits électriques et électroniques	82	31,3	141,9	3 248	893
Produits minéraux non métalliques	20	5,9	73,1	1 524	171
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	58	22,8	103,3	1 526	379
Industries manufacturières diverses	59	16,8	81,1	1 492	388
TOTAL PARTIEL	1 034	494,2	2 294,4	48 064	6 537
TERTIAIRE					
Services professionnels, scientifiques et techniques	75	19,1	69,5	1 631	247
Conception de systèmes informatiques et services connexes	122	36,1	132,4	2 494	490
Édition de logiciels	58	14,3	58,7	858	366
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	33	7,9	47,5	582	122
Soins de santé et services sociaux	30	2,7	6,5	155	14
Hébergement et services de restauration	50	11,8	65,4	695	185
Services divers	133	44,0	184,7	3 600	1 516
TOTAL PARTIEL	501	135,9	564,7	10 015	2 940
TOTAL GLOBAL	1 580	642,3	2 921,9	59 809	9 723

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.
(2) Selon les renseignements fournis par les entreprises.

RÉSULTATS PAR PRODUIT FINANCIER

Investissement Québec soutient les entreprises, les coopératives et les organismes à but non lucratif à tous les stades de leur croissance, grâce à ses produits de financement complémentaire et à ses outils de développement économique.

Financement complémentaire

La Société offre aux PME un financement complémentaire à celui des institutions financières pour leur permettre de réaliser des projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de relève. Sans ce financement, il y a lieu de croire que ces projets seraient de moindre envergure ou pourraient même ne pas voir le jour.

Cette année, les résultats des activités de financement complémentaire se comparent à ceux de l'an passé. La Société a autorisé 983 interventions totalisant 296 millions de dollars. Celles-ci vont soutenir des projets de 956 millions de dollars qui devraient créer 3 751 emplois, selon la planification des entreprises. Chaque intervention, d'une valeur moyenne de 300 000$, a donc permis d'appuyer des projets d'une valeur moyenne de 1 million de dollars, et ce, dans toutes les régions du Québec.

La valeur des montants autorisés et des projets a augmenté dans le volet Recherche et développement, alors qu'elle a diminué dans le volet Production et alliance. Elle s'est par ailleurs accrue dans le volet Fonds de roulement malgré une baisse du nombre d'interventions financières.

Outils de développement économique

Les outils de développement économique dont la gestion est confiée à la Société par le gouvernement sont d'abord constitués d'incitatifs financiers qui visent à accroître l'investissement au Québec. Ces incitatifs sont destinés aux entreprises québécoises ainsi qu'aux entreprises étrangères qui désirent réaliser des projets au Québec.

Le financement autorisé s'élève à 346 millions de dollars cette année et permettra à des entreprises d'investir près de 2 milliards de dollars dans des projets qui devraient créer 5 972 emplois, selon la planification des entreprises. Ces interventions représentent un financement moyen de 580 000 $, et la valeur moyenne des projets est de 3,3 millions de dollars.

L'ensemble des objectifs du Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) ont été largement dépassés, notamment pour ce qui est du nombre d'interventions financières autorisées. Ce programme, qui est administré par Investissement Québec depuis le 18 octobre 2006, vise à soutenir la consolidation, l'investissement et la modernisation des entreprises du secteur forestier.

Le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI) a été reconduit pour trois ans par le gouvernement du Québec en juin 2007. La Société a atteint son objectif de 26 interventions financières. La valeur des projets appuyés s'élève à 858 millions de dollars.

Les objectifs du Programme des immigrants investisseurs ont également été dépassés. Ce programme a permis de soutenir des projets d'une valeur de 664 millions de dollars.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2007-2008

Produit financier	Nombre d'interventions financières		Valeur (M $)		Emplois déclarés	
	Objectifs	Autorisées	Financement	Projets [1]	Existants [2]	Nouveaux [1]
FINANCEMENT PME						
Production et alliance	192	197	75,4	214,0	6 356	1 015
Recherche et développement	343	359	88,5	385,6	7 002	1 138
Exportation	169	207	70,3	172,9	5 093	508
Fonds de roulement	44	42	19,7	35,4	2 414	811
Relève	30	27	11,4	55,8	926	58
Mesures d'expérimentation	7	2	3,0	16,1	182	20
TOTAL PARTIEL	785	834	268,3	879,8	21 973	3 550
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Entrepreneuriat collectif	75	79	20,6	44,2	1 153	151
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	64	59	2,0	13,6	218	23
Programme de soutien aux projets économiques	20	11	5,5	18,6	231	27
TOTAL PARTIEL	159	149	28,1	76,4	1 602	201
TOTAL – FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE	944	983	296,4	956,2	23 575	3 751
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Immigrants investisseurs	349	399	62,3	663,7	15 788	3 081
PSIF	64	169	149,6	376,7	9 960	1 200
PASI	26	26	106,3	857,8	7 914	1 691
Mandats gouvernementaux	–	1	14,4	14,4	2 572	–
Crédits-acheteurs	–	2	13,3	53,1	–	–
TOTAL – OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	439	597	345,9	1 965,7	36 234	5 972
TOTAL GLOBAL	1 383	1 580	642,3	2 921,9	59 809	9 723

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Selon les renseignements fournis par les entreprises.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Investissement Québec dispose de diverses solutions financières pour soutenir le développement des entreprises. La garantie de prêt est l'outil le plus utilisé et permet aux entreprises de contracter des prêts plus facilement auprès des institutions financières privées. Ce type d'intervention représente 44 % des interventions financières et 35 % de la valeur du financement autorisé.

Un peu plus du quart des interventions financières accordées par la Société cette année étaient des contributions financières non remboursables ou à remboursement conditionnel et des prises en charge d'intérêts, dont 91 % dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement. Il est géré par IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec, en vertu d'une entente tripartite avec des intermédiaires financiers et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE SELON LE NOMBRE ET LE MONTANT AUTORISÉ, 2007-2008

Type d'intervention financière	Nombre	(%)	Valeur (M $)	(%)
Garantie de prêt	688	43,5	223,3	34,7
Garantie d'engagement financier	174	11,0	72,0	11,2
Prêt	198	12,5	154,0	24,0
Prêt participatif	17	1,1	5,0	0,8
Prêt intérimaire	2	0,1	0,5	0,1
Prêt sans intérêt	63	4,0	90,6	14,1
Contribution remboursable par redevances	1	0,1	1,0	0,2
Contribution non remboursable ou à remboursement conditionnel et prise en charge d'intérêts	437	27,7	95,9	14,9
TOTAL	**1 580**	**100,0**	**642,3**	**100,0**

PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

ACTIVITÉS DE PROSPECTION

En 2007-2008, la Société a affiné sa stratégie de démarchage afin de cibler les entreprises possédant un meilleur potentiel d'investissement. Au cours de l'année, elle a rencontré 200 filiales de sociétés étrangères présentes au Québec et 147 entreprises étrangères qui ne sont pas établies au Québec. Elle a également accueilli 194 missions d'investisseurs étrangers. Enfin, elle a présenté 176 propositions d'intérêt à des investisseurs potentiels dans le monde[6].

La Société couvre activement des pays d'Amérique, d'Europe et d'Asie. Elle a notamment intensifié ses efforts à l'égard des pays émergents comme le Brésil, la Chine et l'Inde.

Outre les fruits récoltés en 2007-2008, les efforts qu'elle a déployés cette année produiront des résultats au cours des prochaines années.

RÉSULTATS

Les activités de prospection de la Société ont contribué à concrétiser 59 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 1,3 milliard de dollars en 2007-2008. Ces projets devraient créer, à terme, plus de 4 000 emplois. Au total, 23 filiales d'entreprises étrangères s'implanteront au Québec et 36 y prendront de l'expansion. La valeur des réinvestissements des filiales déjà implantées au Québec totalise 1,1 milliard de dollars.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

	Objectifs 2007-2008	2007-2008	2006-2007
Nombre de projets [1]	s.o.	59	52
Valeur déclarée des projets (M $)	850,0	1 310,8	960,4
Nombre de nouveaux emplois déclarés [2]	2 700	4 068	6 726

(1) Les objectifs de démarchage sont basés sur la valeur des projets plutôt que sur leur nombre.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises, la création des emplois s'étale sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

Les résultats obtenus en 2007-2008 sont représentatifs des efforts déployés à l'égard des entreprises manufacturières. En effet, les principaux investissements ont été réalisés dans le secteur pharmaceutique et celui de la chimie. Ces secteurs représentent respectivement 27 % et 23 % du montant total des investissements.

Les investissements annoncés en 2007-2008 proviennent de 15 pays, dont les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, qui ont généré respectivement 34 %, 15 % et 10 % des projets d'investissements, ainsi que 40 %, 7 % et 17 % des emplois déclarés.

L'accent mis sur les filiales manufacturières à fort potentiel s'est traduit par une répartition géographique plus large que par le passé. En effet, les projets ont été réalisés dans neuf régions administratives du Québec.

6. Documents d'appui à la démarche de prospection, présentant les avantages comparatifs du Québec.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	Nombre	Valeur (M $)	Emplois déclarés [1]
03 – Capitale-Nationale	3	210,0	650
04 – Mauricie	1	1,8	93
05 – Estrie	5	74,5	530
06 – Montréal	26	184,5	1 695
12 – Chaudière-Appalaches	1	20,6	15
13 – Laval	5	89,7	119
15 – Laurentides	6	213,4	416
16 – Montérégie	8	346,6	400
17 – Centre-du-Québec	4	169,7	150
TOTAL	59	1 310,8	4 068

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

Investissement Québec a mis en œuvre un plan de communication et de marketing à l'intention des investisseurs des secteurs économiques prioritaires afin de soutenir ses activités de prospection sur les marchés étrangers. Les secteurs de l'aéronautique, des sciences de la vie et du multimédia ont fait l'objet de stratégies intégrées de promotion.

L'année a été marquée par une présence accrue de la Société à des événements destinés à faire connaître les avantages du Québec auprès de sa clientèle internationale. Elle a été présente lors de missions ministérielles au Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris-Le Bourget (France), à Heli-Expo (Houston) et à BIO 2007 (Boston). Des efforts particuliers ont été déployés afin de promouvoir le secteur du multimédia et du jeu électronique, grâce à une forte participation à la Game Developers Conference, à San Francisco, au Tokyo Game Show et au Sommet international du jeu de Montréal.

Une dizaine de journalistes étrangers ont été accueillis et plusieurs articles sur les avantages du Québec ont été publiés dans des médias internationaux, dont le grand magazine britannique *Develop* et le magazine *Foreign Direct Investment*. Le Sommet international du jeu de Montréal a été l'occasion de recevoir des journalistes du Royaume-Uni et du Japon, qui ont largement couvert l'événement.

Par ailleurs, la Société a combiné des activités d'affaires publiques et des rencontres de prospection avec sa clientèle internationale. C'est ainsi que des gens d'affaires ont été invités à des représentations du Cirque du Soleil et des Grands Ballets Canadiens, dans le cadre de soirées avec rencontres privées, à New York, à Boston et à Dallas.

Investissement Québec a publié quatre numéros du bulletin sur l'investissement international, *Invest-Québec*. Disponible en français et en anglais, ce bulletin est distribué à plus de 5 000 clients dans le monde et à près de 1 250 abonnés électroniques.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs visent à accroître les projets de recherche et de développement, l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique des régions et des grands centres. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises, à délivrer des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures d'aide fiscale, en plus d'en faire la promotion. Ces mesures couvrent plusieurs secteurs d'activité, notamment les biotechnologies, les activités de fabrication et de transformation de certaines ressources naturelles et le multimédia.

En 2007-2008, la Société a délivré 178 certificats et attestations initiaux principalement pour les titres multimédias et les programmes régionaux, dépassant ainsi son objectif de 78 %. Les entreprises qui ont bénéficié de ces mesures fiscales prévoient créer 3 912 emplois, soit 44 % de moins que les 6 948 emplois annoncés en 2006-2007. Puisque plusieurs mesures fiscales destinées au secteur de la nouvelle économie ont été abolies lors du Discours sur le budget du 12 juin 2003, la Société a enregistré une baisse généralisée des nouvelles demandes d'attestations et des emplois créés dans ce secteur.

De plus, la Société a délivré 2 399 certificats et attestations annuels d'admissibilité, toutes mesures confondues, soit 20 % de plus que l'objectif fixé en début d'exercice.

Grâce aux mesures administrées par la Société, les entreprises admissibles ont pu bénéficier d'une somme s'élevant à 340 millions de dollars en crédits d'impôt en 2007-2008[7].

MESURES FISCALES

	Objectifs 2007-2008	2007-2008	2006-2007
Nombre de nouveaux certificats et attestations	100	178	203
Nombre de certificats et d'attestations annuels	2 000	2 399	2 479
Emplois déclarés relativement aux nouveaux certificats et attestations [1]	s.o.	3 912	6 948

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, les emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

7 Dépenses fiscales, Édition 2007, ministère des Finances du Québec, Tableau 7, pages 56 et 57, projection 2007.

CERTIFICATS ET ATTESTATIONS PAR MESURE FISCALE

Mesure fiscale	Nouveaux certificats et attestations		Certificats et attestations annuels
	Nombre	Emplois déclarés [1]	Nombre
Mesures fiscales liées au concept de sites désignés			
Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) [2]	–	–	20
Centres de développement des biotechnologies (CDB)	3	35	18
Carrefours de la nouvelle économie (CNE) [2] [3]	5	19	407
Cité du commerce électronique (CCE)	–	–	13
Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (ZCIMM) [2]	–	–	6
Crédit d'impôt à l'égard de grands projets créateurs d'emplois (GPCE)	4	779	–
Cité Multimédia de Montréal (CMM) [2]	4	–	138
Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ) [2]	1	–	107
TOTAL PARTIEL	17	833	709
Mesures fiscales fondées sur l'augmentation de la masse salariale			
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium (ALU)	8	407	111
Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources (RR) [4]	80	2 131	1 336
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes (GAS)	6	541	104
Activités d'affaires électroniques (ZCE) [2]	1	–	34
Crédit d'impôt pour les Carrefours de l'innovation (CI) [2]	–	–	9
TOTAL PARTIEL	95	3 079	1 594
Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias [5]			
Volet spécialisé	–	s.o.	16
Volet général	65	s.o.	79
TOTAL PARTIEL	65	s.o.	95
Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées (CFRR)	1	–	1
TOTAL GLOBAL	178	3 912	2 399

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

(2) Crédits abolis lors du Discours sur le budget du 12 juin 2003.

(3) La Société enregistre des données en termes d'emplois pour la mesure CNE lorsqu'une société prend de l'expansion dans un autre CNE. Toutefois, les certificats délivrés dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise n'entraînent pas de création d'emplois.

(4) Lorsque la Société délivre un certificat à la suite d'une réorganisation d'entreprise pour une société bénéficiant d'une mesure dans une région ressource, elle ne tient pas compte des emplois puisqu'ils ont déjà été comptabilisés antérieurement.

(5) Les mesures liées à la production de titres multimédias ne sont pas basées sur la création d'emplois. C'est ce qui explique pourquoi aucune donnée ne figure dans la colonne Emplois déclarés.

Les sociétés qui ont bénéficié d'une aide fiscale pour la première fois en 2007-2008 sont réparties dans l'ensemble du territoire du Québec. Il est intéressant de noter que plus de 54 % de toutes les sociétés nouvellement admises aux programmes fiscaux proviennent des régions ressources, où seront créés 74 % des nouveaux emplois déclarés par les entreprises.

CERTIFICATS ET ATTESTATIONS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

	Nouveaux certificats et attestations		Certificats et attestations annuels
Région administrative	**Nombre**	**Emplois déclarés [1]**	**Nombre**
01 – Bas-Saint-Laurent	18	431	343
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	39	938	545
03 – Capitale-Nationale	2	–	137
04 – Mauricie	15	536	367
05 – Estrie	3	–	52
06 – Montréal	63	779	277
07 – Outaouais	1	15	24
08 – Abitibi-Témiscamingue	8	210	151
09 – Côte-Nord	6	157	68
10 – Nord-du-Québec	–	–	8
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	630	127
12 – Chaudière-Appalaches	–	–	49
13 – Laval	4	35	47
14 – Lanaudière	1	–	26
15 – Laurentides	1	162	63
16 – Montérégie	6	–	107
17 – Centre-du-Québec	1	19	8
TOTAL	178	3 912	2 399
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES [2]	96	2 902	1 609

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

(2) Les régions ressources sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et de fonds de démarrage et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région. Il comprend trois volets : les Fonds-Soutien, les FIER-Régions et le FIER Partenaires.

IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, accrédite chaque FIER-Région et chaque Fonds-Soutien, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et achemine les sommes nécessaires vers les volets appropriés. Elle participe également, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires, qui est chargée d'investir dans des fonds sectoriels.

En 2007-2008, IQ FIER inc. a accrédité un nouveau FIER-Région, portant à 30 le nombre total de fonds, dont 29 sont en activité, ainsi que 2 Fonds-Soutien pour un total de 14 fonds, dont 13 sont en activité. La totalité de l'enveloppe de 192 millions de dollars des FIER-Régions est maintenant engagée dans différents fonds accrédités. Pour ce qui est des Fonds-Soutien, 28 millions de dollars ont été engagés sur une enveloppe totale de 36 millions. Toutes les régions administratives du Québec ont accès à un fonds du FIER.

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 140 millions de dollars dans dix fonds d'investissement. Pour ce volet, 78 % de l'enveloppe de 180 millions de dollars est donc engagée dans divers fonds.

Conformément aux ententes conclues entre les investisseurs et IQ FIER inc., l'apport de capital dans les FIER-Régions accrédités se réalise sur une période d'environ trois ans et s'effectue en quatre versements. Cette période permet d'optimiser l'usage des fonds publics, tout en laissant le temps aux investisseurs de planifier leurs investissements.

Au 31 mars 2008, l'apport de capital effectué dans l'ensemble des FIER-Régions était de 160,2 millions de dollars[8]. Au 31 décembre 2007[9], 84 millions de dollars avaient été investis dans des entreprises, pour un total de 158 placements. Il s'agit d'une augmentation de plus de 50 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2006.

Pour les Fonds-Soutien, l'apport de capital s'effectue au moment de la constitution des fonds. Au 31 mars 2008, l'apport de capital s'élevait à 38,1 millions de dollars[8], dont 12 millions de dollars ont été déboursés dans les 4 fonds qui ont commencé leurs activités au cours de la dernière année. Au 31 décembre 2007[9], 5,7 millions de dollars avaient été investis dans des entreprises pour un total de 33 placements, soit une augmentation des investissements de plus de 215 % par rapport au 31 décembre 2006.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	Au 31 mars 2008			Investissements réalisés par les fonds [3]			
				Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
	Nombre de fonds en activité	Capitalisation totale (M $) [1]	Montant total décaissé (M $) [2]	Nombre de placements	Valeur (M $)	Nombre de placements	Valeur (M $)
FIER-Régions	29	282,9	160,2	158	84,0	55	33,9
Fonds-Soutien	13	39,0	38,1	33	5,7	9	1,8

(1) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc. et des investisseurs privés. Le décaissement s'effectuant sur une période d'environ trois ans.

(2) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

(3) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création.

8. Apport total de capital provenant d'IQ FIER inc. et d'investisseurs privés.

9. Les données sur les placements réalisés par les FIER-Régions et les Fonds-Soutien sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre).

EXPERTISE CONSEIL

Reconnue pour son expertise financière, Investissement Québec agit, à l'occasion, à titre de conseiller et d'analyste auprès de plusieurs ministères et organismes.

De plus, Investissement Québec fournit le soutien administratif nécessaire pour assurer la gestion de la portion restante des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal et de la Société Innovatech Régions ressources. La Société offre également un soutien administratif à FIER Partenaires, s.e.c. Enfin, depuis le 8 novembre 2006, conformément au décret 1027-2006 du gouvernement du Québec, Investissement Québec reçoit les biens et assume les dettes et les obligations de la société Innovation-Papier (INNO-PAP), laquelle a été dissoute le 27 décembre 2006.

MODIFICATIONS SURVENUES EN COURS D'ANNÉE

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRODUITS FINANCIERS

Le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), administré par Investissement Québec, a été reconduit jusqu'au 31 mars 2010 par le gouvernement du Québec. Trois changements y ont été apportés : premièrement, les regroupements d'entreprises peuvent désormais répondre aux appels d'offres de grands donneurs d'ordre ; deuxièmement, la période pour réaliser un projet de développement de produits a été étendue de trois à cinq ans ; troisièmement, le mécanisme de concours pour le volet « développement de produits » a été supprimé.

L'admissibilité au Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) a été élargie à trois nouveaux secteurs, soit l'industrie du meuble (29 mai 2007), la préfabrication de bâtiments en bois (17 octobre 2007) et la fabrication de machines de transformation du bois et d'exploitation forestière (15 février 2008).

En outre, un nouveau volet a été ajouté au Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) afin de financer les crédits d'impôt remboursables pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier. Une enveloppe de 75 millions de dollars a été affectée à ce nouveau volet, grâce à une nouvelle répartition des sommes totales déjà allouées au PSIF.

Enfin, Investissement Québec a autorisé des interventions financières à l'égard du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) cette année, en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Dorénavant, seul le Ministère continuera à recevoir les nouvelles demandes ; toutefois, la Société gérera les dossiers qu'elle a autorisés.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MESURES FISCALES

Au cours de l'année, le gouvernement a apporté des modifications aux mesures fiscales administrées par Investissement Québec. Le 26 juin 2007, le ministère des Finances a autorisé le maintien du niveau d'aide accordée aux sociétés admissibles au congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées. Toutefois, afin de se prévaloir du congé fiscal, une société devra dorénavant obtenir un certificat d'admissibilité annuel d'Investissement Québec à l'égard de toute année d'imposition se terminant après le 31 décembre 2007. Ce certificat établira si des activités ont été transférées d'un établissement situé à l'extérieur d'une région ressource éloignée à un établissement situé dans une région ressource éloignée et déterminera, s'il y a lieu, le facteur de réduction applicable.

Le 13 mars 2008, dans le Discours sur le budget 2008-2009, la période d'admissibilité aux crédits d'impôt remboursables pour les activités de transformation dans les régions ressources (RR) a été prolongée au 31 mars 2010. Pour ce qui est des crédits d'impôt Vallée de l'aluminium (ALU) et Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (GAS), la date d'échéance a été reportée au 31 décembre 2015. De plus, une société qui demandera le nouveau crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation perdra, de façon irrévocable, le droit au crédit RR et verra diminuer le taux du crédit ALU ou GAS, sauf dans le cas de la biotechnologie marine et de la mariculture. Pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, l'ensemble des activités du secteur manufacturier sont désormais admissibles au crédit GAS.

Un nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques a également été instauré dans le Discours sur le budget. Ce crédit vise les sociétés qui exercent des activités à forte valeur ajoutée en technologie de l'information liées aux affaires électroniques et qui affectent au moins six employés à de telles activités. Une société pourra bénéficier, jusqu'au 31 décembre 2015, de ce crédit d'impôt égal à 30 % des salaires d'employés admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 $ par employé. Une société qui se prévaudra de ce crédit, ou toute société qui lui est associée, ne sera toutefois plus admissible à certains crédits d'impôt, dont les crédits relatifs aux activités réalisées dans un site désigné et les crédits relatifs aux salaires pour un projet novateur.

CLIENTS ET PARTENAIRES

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande chaque année à ses clients et à ses partenaires d'évaluer ses services.

Dans le cas des services de financement, l'évaluation annuelle porte principalement sur cinq points prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes ainsi que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires de financement à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre avril 2007 et mars 2008, la Société a mené un sondage auprès de 679 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 232 partenaires d'institutions financières. À la fin de mars, le taux de réponse s'établissait à 51 % pour les clients et à 58 % pour les institutions financières.

Cette année, le taux de satisfaction générale de la clientèle est le même que celui de l'exercice précédent, soit 94 %, un résultat très enviable compte tenu de l'augmentation du nombre d'interventions financières. Les partenaires financiers ont également exprimé leur très grande satisfaction à l'égard des services de la Société, avec un taux de 97 %.

TAUX DE SATISFACTION [1]

	2007-2008		2006-2007	
	Entreprises clientes	Partenaires financiers [3]	Entreprises clientes	Partenaires financiers
Accueil	95 %	94 %	94 %	96 %
Professionnalisme et compétence	96 %	100 %	97 %	98 %
Adaptabilité et souplesse	96 %	98 %	94 %	97 %
Délai de traitement	91 %	94 %	93 %	91 %
Accessibilité et visibilité	91 %	97 %	91 %	97 %
Satisfaction générale [2]	94 %	97 %	94 %	96 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » à « très satisfaits ».

(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

(3) Directeurs de compte des institutions financières.

Investissement Québec a également sondé 789 entreprises clientes qui bénéficient de mesures fiscales ; 26 % d'entres elles ont répondu. L'évaluation de la qualité du service a porté sur l'accueil, le professionnalisme et la compétence, le délai de traitement, de même que l'accessibilité et la visibilité. Le taux de satisfaction générale de ces entreprises s'est établi à 90 %, ce qui est comparable au taux de 91 % obtenu au cours de l'exercice précédent.

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le service à la clientèle d'Investissement Québec repose sur trois valeurs fondamentales, soit le respect, l'intégrité et la rigueur. Deux documents guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires : le Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés d'Investissement Québec et de ses filiales et la Déclaration d'engagement envers la clientèle. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société.

Dans sa Déclaration, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées. Le Code, pour sa part, définit les règles de conduite à respecter pour protéger les intérêts de la Société et ceux de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires. Il contient notamment des dispositions relatives à la protection de l'information sur les clients.

Investissement Québec a aussi adopté une politique de traitement des plaintes et a mis en place un système de traitement simple, rapide et uniforme des plaintes. Des renseignements sur les recours possibles et sur la procédure à suivre en cas de plainte sont disponibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, trois plaintes ont été reçues et traitées dans les délais prescrits. Aucune de ces plaintes n'avait trait à la protection de l'information ou à la perte de données sur les clients.

PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Conformément aux orientations gouvernementales en matière de prestation électronique de services, les clients de la Société peuvent, depuis 2007, consulter en ligne leurs dossiers financiers, voir leurs factures, avoir accès à leurs relevés de transactions et remplir certaines demandes de financement, grâce au service Mon compte. Au 31 mars 2008, 300 entreprises y étaient abonnées. La Société a entrepris des travaux cette année pour étendre ce service à la clientèle des mesures fiscales, tout en continuant de promouvoir le service Mon compte auprès de ses clients de financement.

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Au cours de l'exercice, la Société a participé à de nombreux événements, tels des colloques, des déjeuners de travail et des rencontres de réseautage. Ces événements étaient organisés soit par la Société, soit par des partenaires, des associations sectorielles, des institutions financières ou diverses organisations. Ils ont permis à la Société d'être à l'affût des besoins de ses partenaires et de ses clients.

Une campagne de télémarketing auprès de clients potentiels ciblés a également été réalisée pour deux centres d'affaires. Cette campagne visait à faire connaître les produits et les services d'Investissement Québec et à maximiser les occasions de financement. Pour ces deux centres d'affaires, 436 entreprises ont été sélectionnées comme cibles potentielles. Des représentants d'Investissement Québec ont par la suite rencontré 30 % d'entre elles.

AMÉLIORATION DES PROCESSUS D'AFFAIRES

En janvier 2008, la Société a mis en œuvre avec succès un nouveau processus d'autorisation de garanties de prêt, qui devrait permettre de réduire de moitié la durée de traitement d'un dossier de financement et d'accroître la satisfaction de la clientèle, sans augmenter pour autant le risque de crédit de la Société. Compte tenu du temps ainsi gagné, les directeurs de portefeuille pourront se consacrer davantage au développement des affaires.

ORGANISATION

RENTABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Dans son plan stratégique 2007-2010, la Société s'est donné comme objectif d'assurer le point d'équilibre entre la rentabilité et le développement.

Ainsi, en 2007-2008, elle a recensé la réglementation qui se rapporte à ses activités de financement complémentaire. De plus, elle a fait une analyse financière et établi des prévisions en faisant la distinction entre ses activités régulières de financement et les activités qui se rapportent aux outils de développement économique qu'elle administre pour le compte du gouvernement. L'analyse portait notamment sur le rendement du capital requis dans un contexte d'autofinancement de ses frais d'administration à long terme.

La Société gère étroitement les risques de crédit liés à ses interventions financières et établit la tarification de ses services en fonction du niveau de risque auquel elle s'expose. Elle dispose d'un système d'analyse des dossiers les plus risqués qui lui permet de suivre de près les entreprises du portefeuille susceptibles d'être en difficulté. Elle peut ainsi intervenir rapidement pour les redresser ou les relancer.

Cette année, la Société a effectué un diagnostic de son portefeuille au regard des risques de crédit et de concentration. Ce diagnostic se fera désormais en continu à l'aide de nouveaux indicateurs. Elle a aussi amorcé une révision de son système de notation du risque en se basant sur les meilleures pratiques de l'industrie. Ce nouveau système devrait permettre de mieux évaluer le risque de crédit du portefeuille de la Société, de le comparer à celui de ses pairs et d'optimiser la tarification de ses services.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE : RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel québécois de l'ISQ, à partir de données fournies par la Société. C'est en comparant les retombées économiques attribuables à ses activités avec les coûts[10] qu'elle représente pour le gouvernement du Québec que la Société obtient son ratio avantages-coûts. Un ratio supérieur à 1 confirme sa rentabilité économique.

En 2007-2008, la valeur des projets financés par la Société s'est élevée à 2,9 milliards de dollars, et les ventes générées par les entreprises de son portefeuille, à 36,3 milliards de dollars, ce qui procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 3,2 milliards de dollars. De cette somme, Investissement Québec établit à 980,3 millions de dollars la part attribuable à ses interventions, dont 106,9 millions de dollars pour les projets financés et 873,4 millions de dollars pour les entreprises de son portefeuille. Il s'agit d'une légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, les coûts nets pour le gouvernement du Québec ont augmenté cette année, passant de 69,5 millions de dollars à 276,8 millions de dollars, en raison de la hausse de la provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec, laquelle était plus basse que d'habitude en 2006-2007.

Depuis 1998, l'évaluation annuelle de la rentabilité économique d'Investissement Québec a toujours résulté en un ratio avantages-coûts supérieur à 1,87/1. De fait, le ratio global[11] s'établit à 3,71/1. Autrement dit, pour chaque dollar de coût que la Société occasionne au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit 3,71 $ en recettes fiscales et parafiscales. Ainsi, en plus de jouer son rôle de partenaire financier des entreprises, Investissement Québec contribue au développement économique du Québec et à son enrichissement.

10. Les coûts sont évalués selon les conventions comptables en vigueur au 31 mars 2007.

11. Le ratio global est établi en divisant la somme des retombées économiques depuis 1998 par la somme des coûts pour cette même période.

Le ratio avantages-coûts est de 3,54/1 cette année par rapport à 13,14/1 en 2006-2007. La baisse du ratio s'explique principalement par l'augmentation des coûts nets que la Société représente pour le gouvernement du Québec.

Des renseignements détaillés sur la méthodologie d'évaluation, sur les données utilisées pour procéder aux simulations des retombées économiques et sur leurs résultats sont présentés dans la section « Renseignements supplémentaires ».

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

	2007-2008	2006-2007
Recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société :		
Reliées à la réalisation des projets financés (M$)	106,9	150,5
Reliées aux ventes des entreprises du portefeuille (M$) (1)	873,4	762,7
Total des recettes attribuables à la Société (M$)	980,3	913,2
Coûts nets pour le gouvernement (M$)	276,8	69,5
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	3,54/1	13,14/1

(1) L'évaluation a porté sur les dossiers d'entreprises dont la fin d'exercice se situe entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2007 pour l'exercice 2007-2008, et entre le 1er juillet 2005 et le 30 juin 2006 pour l'exercice 2006-2007.

PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a mis en œuvre un programme d'affaires publiques visant à accroître son rayonnement et à favoriser la réalisation de ses objectifs de développement des affaires. Elle a poursuivi son programme publicitaire et effectué 157 placements dans les médias écrits. Des campagnes télévisées ont également été menées au printemps et à l'automne 2007. Une révision fondamentale de toutes les activités de communication et de marketing a été entreprise en cours d'exercice dans le but d'en optimiser les retombées et d'affermir l'image de marque de la Société. Investissement Québec a poursuivi son programme de partenariats-commandites et, dans ce cadre, a contribué à la réalisation de 53 activités régionales et de 34 activités nationales.

La Société a collaboré à plus de 50 activités d'affaires publiques avec des associations sectorielles, des chambres de commerce et des institutions financières partenaires, et a assuré l'organisation de certaines de ces activités. Plus de 25 allocutions ont été prononcées par le président et chef de la direction devant divers organismes et associations afin de présenter le rôle d'Investissement Québec. La Société a également visité plusieurs régions afin de promouvoir son rôle et de consolider ses liens avec ses partenaires et ses clients. Une soixantaine de dossiers de presse ont été produits, et la Société a répondu à plus de 125 demandes des médias écrits et électroniques.

La Société a aussi optimisé l'utilisation de son site Internet afin d'augmenter sa visibilité auprès des internautes au moyen de campagnes de publicité sur les portails d'affaires québécois, de campagnes d'achat de mots-clés sur les moteurs de recherche ou de campagnes de marketing direct pour inciter clients et partenaires à s'abonner à son service en ligne Mon compte.

Lors du congrès annuel de l'Association canadienne de développement économique, tenu à Saskatoon en septembre 2007, Investissement Québec a reçu trois prix d'excellence dans la catégorie des plus grandes sociétés canadiennes : premièrement, pour la publicité créée pour le numéro spécial sur le Québec de la revue *Forbes*, publié en décembre 2006 ; deuxièmement, pour la campagne télé « Imaginez les possibilités » ; troisièmement, pour sa publication *Investing in Québec*, disponible en anglais et en japonais et destinée à la clientèle d'affaires asiatique.

Investissement Québec respecte le Code canadien des normes de la publicité, qui fixe les critères d'acceptabilité de la publicité et veille à assurer la véracité, l'intégrité et l'exactitude des messages publicitaires. En 2007, aucune plainte n'a été jugée par les conseils national et régionaux des Normes canadiennes de la publicité comme contrevenant au Code.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Investissement Québec fait du développement des compétences de ses employés une priorité. Cette année, elle a offert à son personnel des formations qui reflétaient les besoins propres à chaque direction et catégorie d'emplois.

En 2007-2008, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 2,5 % de la masse salariale. Notamment, des formations ont été dispensées au personnel de la Vice-présidence principale aux opérations commerciales pour faciliter l'implantation d'un nouveau processus d'affaires. Une formation sur le droit des affaires a aussi été donnée à un bon nombre d'employés. En moyenne, chaque employé a participé à 37 heures de formation, soit environ 5 jours.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOYÉS

	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	1 729	41,2
Professionnels, professionnelles et juristes	7 385	34,8
Techniciens, techniciennes et personnel de bureau	6 128	40,1

GESTION

ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME

GOUVERNANCE

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives (la Loi sur la gouvernance), adoptée par l'Assemblée nationale et entrée en vigueur le 14 décembre 2006, prescrit de nouvelles règles de gouvernance à plusieurs sociétés d'État, dont Investissement Québec.

Désormais, les fonctions de président du Conseil et de directeur général ne peuvent plus être occupées par la même personne. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a annoncé, le 17 octobre 2007, la nomination de Robert Cloutier à titre de président du conseil d'administration de la Société. En outre, puisque la Loi sur la gouvernance exige également l'indépendance pour les deux tiers des membres du Conseil, six nouveaux membres ont été nommés à cette occasion. Leur mandat est de quatre ans et pourra être renouvelé, sans toutefois excéder dix ans.

Enfin, la Loi sur la gouvernance prévoit aussi de nouvelles règles sur la divulgation et la publication de renseignements. Le présent rapport annuel intègre ces règles en divulguant notamment des renseignements sur la rémunération des membres du conseil d'administration ainsi qu'un sommaire des rapports d'activités présentés par les comités relevant du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants du milieu des affaires, des coopératives, des syndicats et du gouvernement. Il établit les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement interne, il autorise ou recommande des interventions financières en fonction des programmes administrés par la Société. Il est aussi responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le Conseil se sert d'outils conçus en collaboration avec la direction, dont le plan stratégique triennal, le plan d'action annuel, les résultats prévisionnels, les tableaux de bord périodiques et les états financiers présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs fixés, ainsi que le rapport annuel.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte douze membres[12], dont le président et chef de la direction de la Société. En outre, six femmes en font désormais partie. Le Conseil ainsi formé respecte les dispositions de la Loi sur la gouvernance, qui prévoit notamment que le Conseil doit comprendre autant de femmes que d'hommes. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu sept séances ordinaires et quatre séances extraordinaires.

12 Trois administrateurs ont quitté leur poste au cours de l'exercice : Yves Lafrance, Rosemonde Mandeville et Michel R. St-Pierre.

Dans l'ordre habituel, première rangée : Lorna J. Telfer, Monette Malewski et Louise Houle. Deuxième rangée : Rita Lc de Santis, Mélanie Kau, Jacques Daoust, Robert Cloutier, René Roy et Gilles Demers.

Au 31 mars 2008, le Conseil était composé des personnes suivantes :

ROBERT CLOUTIER
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2012
Statut : administrateur indépendant

M. Cloutier est diplômé de l'Université de Sherbrooke (1973). Nommé vice-président au marketing de Métro-Richelieu en 1982, il est devenu président et chef de la direction de Gestion Montemurro et Achile de la Chevrotière Ltée en 1986. Engagé dans son milieu professionnel et dans la communauté, il a notamment été président du conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec en 2005 et en 2006. Il est depuis consultant et administrateur de sociétés.

Il est également membre du conseil d'administration du Théâtre du Nouveau Monde et du Centre d'Interaction Proximédia.

JACQUES DAOUST
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
Date de nomination au Conseil : 20 juin 2006
Date de fin du mandat : 26 juin 2011

M. Daoust est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1983) et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (1972). Il a occupé des postes de haut niveau dans des institutions financières au cours de sa carrière, notamment à la Banque Nationale et à la Banque Laurentienne. Il est président et chef de la direction d'Investissement Québec depuis juin 2006.

Il est également membre du conseil d'administration de BLC-Edmond de Rothschild.

Léopold Beaulieu, Michael Ross et Mathilde Carrière.

LÉOPOLD BEAULIEU
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Date de renouvellement du mandat au Conseil : 2 décembre 2004
Date de fin du mandat : 2 décembre 2007[13]
Statut : administrateur indépendant

Directeur de la Caisse d'économie des travailleurs réunis de 1971 à 1976, M. Beaulieu a par la suite été trésorier de la CSN pendant 20 ans. Il est président-directeur général de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) pour la coopération et l'emploi, depuis sa création en 1996. Il préside aussi les activités de la section canadienne du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada) en plus d'occuper le poste de vice-président du CIRIEC-International.

M. Beaulieu est membre du conseil d'administration de la Société de développement Angus, de la Corporation de développement Angus, de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, de la Coopérative de développement régional de Montréal-Laval, et vice-président du conseil d'administration de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

13 En vertu des dispositions transitoires et finales de la Loi sur la gouvernance, le mandat de M. Beaulieu se poursuit aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

MATHILDE CARRIÈRE
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

Me Carrière détient un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia (1983) et a été admise au Barreau du Québec en 1987. Elle est associée au cabinet Fraser Milner Casgrain depuis 1997.

Elle est également membre du conseil d'administration du Y des femmes de Montréal.

GILLES DEMERS
Date de renouvellement du mandat au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2010

Détenteur d'une maîtrise en économie de l'Université de Sherbrooke (1975), M. Demers a travaillé pour le ministère des Finances du Québec pendant 20 ans. Il a également été sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation avant de devenir sous-ministre de ce ministère en avril 2005.

Il est également membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec et de Services-Québec.

RITA LC DE SANTIS
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

Me de Santis est avocate-associée depuis 1981 chez Davies Ward Phillips & Vineberg.

Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de l'Université Concordia et membre du conseil d'administration du Centre hospitalier de St. Mary.

LOUISE HOULE
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

Me Houle est avocate-associée chez Heenan Blaikie depuis 1984.

Elle est également vice-présidente du comité d'investissement de Desjardins Capital de risque et membre du conseil d'administration de la Fondation Pierre-Elliot-Trudeau, de la Fondation Aanischaaukamikw, de la Fondation Louise et Alan Edwards, de la Selwyn House School et de l'organisme The Study Foundation.

MÉLANIE KAU
MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 2 décembre 2004
Date de fin du mandat : 2 décembre 2007[14]
Statut : administratrice indépendante

M^me^ Kau est détentrice d'une maîtrise en journalisme de l'Université Northwestern (1986) et d'une maîtrise en administration pour gens d'affaires de l'Université Concordia (1992). Elle est présidente de Mobilia Ltée depuis 1995.

Elle est également membre du conseil d'administration d'Alimentation Couche-Tard inc.

MONETTE MALEWSKI
MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

M^me^ Malewski est présidente des Agences d'assurance M. Bacal inc. depuis 1998, après y avoir occupé le poste de vice-présidente pendant quatre ans.

Elle est également présidente du conseil d'administration de l'Université hébraïque, chapitre de Montréal, et membre du conseil d'administration de la Fondation Universitas et de l'hôpital Mont-Sinaï.

MICHAEL ROSS, CA
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administrateur indépendant

M. Ross est détenteur d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité de l'Université Concordia (1983). Vérificateur externe jusqu'en 1986, il a par la suite occupé le poste de vice-président aux finances pour diverses entreprises. En 1998, il est nommé chef de la direction financière du Groupe Bell Nordiq inc. Il occupe le poste de chef de la direction financière d'Industries Sanimax inc. depuis 2007.

RENÉ ROY
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de renouvellement du mandat au Conseil :
2 décembre 2004
Date de fin du mandat : 2 décembre 2007[14]
Statut : administrateur indépendant

M. Roy est diplômé technicien en électricité depuis 1968. Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. Nommé vice-président à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec en 1987, M. Roy occupe le poste de secrétaire général de la Fédération depuis 1998.

Il est également membre et secrétaire du conseil d'administration du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal.

LORNA J. TELFER
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

M^e^ Telfer est diplômée en droit civil de l'Université McGill (1977). Elle est avocate-associée chez McCarthy Tétrault, où elle pratique depuis 1978.

Elle est également membre du conseil d'administration de Lojack Exchangeco Canada Inc., de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, de la Fondation Saint-Patrick et de la Fondation de restauration de la Basilique Saint-Patrick.

14. En vertu des dispositions transitoires et finales de la Loi sur la gouvernance, les mandats de M^me^ Kau et de M. Roy se poursuivent aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Conseil a revu et modifié plusieurs politiques, dont la politique de gestion intégrée du risque. Lors de l'exercice précédent, en collaboration avec le Comité de gouvernance et d'éthique, il avait commencé des travaux sur l'élaboration d'une politique de financement socialement responsable. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice conjointement avec les travaux d'élaboration du plan d'action sur le développement durable.

En mai 2007, le Conseil, en collaboration avec le Comité de gouvernance et d'éthique, a procédé à la modification des codes d'éthique et de déontologie des employés et des administrateurs afin de les rendre conformes à la Loi sur la gouvernance. Notamment, alors qu'auparavant il y avait deux comités d'éthique distincts pour les employés et les administrateurs, il n'y en a maintenant qu'un seul : le Comité de gouvernance et d'éthique, composé de membres indépendants, conformément à la Loi sur la gouvernance.

Le 17 octobre 2007, le gouvernement du Québec a nommé sept nouveaux membres au Conseil. Dans le cadre de ces nominations, le président et chef de la direction de la Société a effectué une présentation aux membres sur la mission et les mandats d'Investissement Québec. Un rapport sur les travaux en cours à Investissement Québec relativement à la modification des catégories de risques des entreprises clientes et à la notation des entreprises a également été présenté. Dans la foulée de la nomination des nouveaux administrateurs indépendants, la composition des trois comités du Conseil a été revue ; elle respecte désormais les exigences de la Loi sur la gouvernance, qui prévoit notamment que les membres de ces comités doivent être indépendants.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil chapeaute trois comités, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines. Ces comités sont composés uniquement de membres indépendants.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Ce comité est composé de Mélanie Kau, de Me Mathilde Carrière, de Me Louise Houle, de René Roy et de Robert Cloutier, qui en est le président. Il a notamment pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Le comité détermine également les profils de compétences et d'expérience des membres du Conseil, à l'exception du président et chef de la direction, ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement.

En 2007-2008, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni trois fois. Il a formé un sous-comité composé de Me Louise Houle, de Me Mathilde Carrière et de Me Pierre B. Lafrenière, secrétaire général de la Société, chargé de soumettre au Comité de gouvernance et d'éthique un rapport sur les points suivants : profil de compétences et d'expérience des membres du Conseil, critères d'évaluation des membres du Conseil et critères d'évaluation du fonctionnement du Conseil. Le Comité de gouvernance et d'éthique a poursuivi ses travaux sur la politique de financement socialement responsable et le plan d'action sur le développement durable 2007-2010 et a présenté un rapport d'étape au Conseil. Il a également recommandé au Conseil de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés d'Investissement Québec et de ses filiales ainsi que le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec pour les rendre conformes à la Loi sur la gouvernance. Une analyse de l'ensemble des règles de gouvernance applicables à Investissement Québec est en cours, et ces règles seront révisées au cours de l'exercice 2008-2009.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Ce comité est composé de Mélanie Kau, de Monette Malewski et de Michael Ross, CA, qui en est le président. Il a notamment pour fonction de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; de veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques; de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant; d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe nommé par le gouvernement et de recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. En mai 2007, il a notamment recommandé au Conseil l'adoption des états financiers consolidés d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et effectué le suivi des recommandations du vérificateur général au sujet de sa vérification financière.

Conformément à la Loi sur la gouvernance, le vérificateur général et un vérificateur externe ont effectué une vérification conjointe. Le Comité de vérification a recommandé au Conseil l'approbation du plan de vérification pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, y compris les honoraires du vérificateur externe. Il a également recommandé au Conseil l'adoption du plan d'action 2008-2009 et des résultats prévisionnels 2008-2009, y compris les frais d'administration. Enfin, le comité a pris acte du plan d'action sur l'implantation d'une politique de divulgation financière et sur les contrôles internes de l'information financière et a approuvé le plan annuel de la Direction de la vérification interne.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Ce comité est composé de Me Rita Lc de Santis, de Me Lorna J. Telfer et de Léopold Beaulieu, qui en est le président. Il a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction; d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président et chef de la direction et de faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; de contribuer à la sélection des dirigeants et d'établir un programme de planification de leur relève.

Le comité a tenu sept réunions au cours de l'exercice. Dans l'accomplissement de son mandat, il a recommandé au Conseil d'approuver les attentes signifiées du président et chef de la direction pour 2007-2008. Il a également fait une recommandation afin que soient adoptées les nouvelles règles de rémunération incitative pour l'ensemble des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du président et chef de la direction. Enfin, il a commencé des travaux sur la rémunération du président et chef de la direction, travaux qui se poursuivront au cours du prochain exercice.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 8 160 $;
- une rémunération annuelle de 3 000 $ pour le président d'un comité du Conseil ;
- un jeton de présence de 510 $ par réunion du Conseil ou d'un comité ;
- un jeton de présence de 255 $ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Seuls les membres indépendants ont droit à la rémunération ci-dessus.

Le président du Conseil reçoit, pour sa part, une rémunération annuelle de 16 000 $ ainsi qu'un montant forfaitaire de 750 $ chaque fois qu'il assiste à une séance du Conseil ou à une séance des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 375 $ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par séance d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE

	Conseil d'administration					
	Séances ordinaires	Séances extraordinaires	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Rémunération totale ($)
Administrateurs						
Léopold Beaulieu [1]	6	3	–	2/2	7	–
Mathilde Carrière	2/3	3/3	1/1	–	–	4 590
Robert Cloutier	3/3	3/3	1/1	4/4	4/4	14 125
Jacques Daoust	7	4	2/2	–	3/3	–
Gilles Demers	3	4	–	–	–	–
Rita Lc de Santis	3/3	3/3	–	–	4/4	6 375
Louise Houle	3/3	3/3	1/1	–	–	5 100
Mélanie Kau	5	4	1/1	4/4	–	10 863
Monette Malewski	3/3	3/3	–	3/3	–	6 120
Michael Ross	2/3	2/3	–	3/3	–	6 360
René Roy	5	4	1/1	2/2	3/3	10 608
Lorna J. Telfer	3/3	3/3	–	–	3/4	5 865
Nombre de séances	7	4	3	5 [2]	7 [3]	
Administrateurs sortants						
Yves Lafrance [4]	2/4	1/1	–	1/1	1/2	–
Rosemonde Mandeville [5]	4/4	0/1	–	–	–	5 304
Michel R. St-Pierre [6]	4/4	0/1	2/2	–	–	–

(1) M. Beaulieu a renoncé à la rémunération à laquelle il avait droit.
(2) Y compris quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire.
(3) Y compris trois séances ordinaires et quatre séances extraordinaires.
(4) A quitté le Conseil le 24 septembre 2007.
(5) A quitté le Conseil le 17 octobre 2007.
(6) A quitté le Conseil le 25 janvier 2008.

La rémunération des membres des conseils d'administration des filiales IQ Immigrants Investisseurs inc. et IQ FIER inc., à l'exception des employés du secteur public et d'Investissement Québec, comprend :

- un jeton de présence de 500 $ par réunion du conseil d'administration ;
- un jeton de présence de 250 $ par réunion extraordinaire du conseil d'administration.

Seuls les membres indépendants du conseil d'administration ont droit à cette rémunération.

La politique de rémunération des administrateurs d'IQ Immigrants Investisseurs inc. est entrée en vigueur le 29 mai 2007, et celle d'IQ FIER inc., le 15 mars 2007.

RELEVÉ DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE

	Réunions ordinaires	Réunions extraordinaires	Rémunération totale ($)
IQ Immigrants Investisseurs inc.			
Jacques Daoust	2	–	–
Florent Gagné [1]	1/1	–	500
Jean Larivée	2	–	500
Gilles Montplaisir	2	–	–
Pierre-André Paré	1	–	500
Nombre de séances	2	–	–
Administrateur sortant			
Yves Lafrance [2]	–	–	–
IQ FIER inc.			
Luc Chabot	4	4	2 500
Jacques Daoust	4	4	–
Jean-Sébastien Lamoureux	4	5	–
Jean Larivée	4	5	3 250
Nombre de séances	4	5	–
Administratrice sortante			
Mathilde Carrière [3]	3/3	2/3	1 750

(1) A été nommé le 4 décembre 2007.
(2) A quitté le Conseil le 16 novembre 2007.
(3) A quitté le Conseil le 14 novembre 2007.

Outre le salaire de base, la rémunération des dirigeants d'Investissement Québec comprend une rémunération variable qui est fonction de la réalisation des objectifs de la Société et de la performance individuelle. Les dirigeants reçoivent aussi d'autres avantages, tels que la contribution de l'employeur au régime d'assurance collective, la contribution de l'employeur au régime de retraite du personnel d'encadrement et le remboursement des frais de stationnement. En vertu d'un décret, la Société fournit une voiture de fonction au président et chef de la direction. De plus, les trois autres dirigeants les mieux rémunérés reçoivent une allocation à titre de remboursement des frais de location d'une voiture de fonction et de certains frais y afférents.

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

	Salaire de base ($)	Rémunération variable ($)	Autres avantages ($)	Total ($)
Investissement Québec				
Jacques Daoust	251 022	37 653	16 980	305 655
André Côté	209 100	35 561	16 800	261 461
Pierre B. Lafrenière	178 601	17 860	19 838	216 299
Claude Dulude	178 601	17 860	16 572	213 033
Louise Morin	143 754	12 938	13 492	170 184

Comme les dirigeants des filiales d'Investissement Québec sont des employés de la Société, aucune rémunération supplémentaire ne leur est versée pour exercer cette fonction.

HONORAIRES DE VÉRIFICATION

Les honoraires du vérificateur externe prévus dans le plan de vérification pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élèvent à 297 000 $.

PRINCIPAUX COMITÉS INTERNES

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a le mandat de recommander l'adoption du plan stratégique et du plan d'action au Conseil, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les politiques et les directives de la Société ou de les recommander au Conseil, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Ce comité est composé de 11 membres : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Me Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Claude Dulude, vice-président principal aux opérations commerciales, Louise Morin, vice-présidente aux affaires internationales, Rodrigue Brillant, vice-président aux ressources humaines, Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, Claude Carbonneau, vice-président aux coopératives et autres entreprises de l'économie sociale, Michel Deschamps, vice-président à la gestion du crédit et du risque, Michel Guitard, vice-président aux communications et au marketing, et Me Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales d'Investissement Québec. Le comité s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE CRÉDIT

Le Comité de crédit a notamment pour mandat de recommander, d'autoriser ou de modifier les dossiers de financement conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement interne d'Investissement Québec.

Il est composé de six membres : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, Claude Dulude, vice-président principal aux opérations commerciales, Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, André Côté, premier vice-président à l'administration générale, et Michel Deschamps, vice-président à la gestion du crédit et du risque. Il est présidé par Me Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, qui agit également comme secrétaire du comité. Me Johanne Proulx, directrice associée aux affaires juridiques à Investissement Québec, agit comme secrétaire adjointe. Le comité a tenu 53 séances en 2007-2008, soit 43 séances ordinaires et 10 séances extraordinaires.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers.

Son conseil d'administration, qui voit à l'efficacité des affaires de cette filiale, est présidé par Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec. Il comprend également Florent Gagné, Jean Larivée, Pierre-André Paré, FCA, et Me Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques à Investissement Québec et secrétaire du conseil. Le conseil d'administration a tenu deux séances au cours de l'exercice.

Me Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales d'Investissement Québec, est responsable de la gestion d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

IQ FIER INC.

IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, a pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investira dans les fonds. La filiale doit également coordonner l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assurer la reddition de comptes de chacun des fonds. À titre de commanditaire, elle participe de plus à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.

Le conseil d'administration d'IQ FIER inc., présidé par Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, est composé de Luc Chabot, expert-conseil en capital de risque, de Jean Larivée, de Me Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales d'Investissement Québec, et de Liza Frulla[15]. Me Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, agit comme secrétaire, et Me Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques à Investissement Québec, comme secrétaire adjoint. Le conseil d'administration a tenu quatre séances ordinaires et cinq séances extraordinaires au cours de l'exercice.

Me Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales d'Investissement Québec, est responsable de la gestion d'IQ FIER inc.

15 Mme Frulla a été nommée le 18 mars 2008.

INSTRUMENTS DE GESTION

PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL

Au cours de l'exercice, la Société s'est dotée d'un plan stratégique 2007-2010, que le gouvernement a approuvé. Ce plan définit les stratégies, les moyens d'action ainsi que les objectifs économiques et financiers.

PLAN D'ACTION

Pour guider la réalisation de son plan stratégique triennal, la Société établit annuellement un plan d'action précisant ses objectifs et les diverses activités qu'elle compte réaliser pour les atteindre. Le plan d'action est transmis à tous les membres du personnel au début de l'exercice.

SUIVI DES ACTIVITÉS

Afin de suivre l'évolution de ses activités, de ses résultats et de ses engagements financiers et de soutenir ses décisions, la Société dispose de plusieurs outils.

Un tableau de bord mensuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel sur le site intranet de la Société. Il contient des données détaillées sur l'ensemble des programmes administrés et des activités menées par la Société, y compris sur la satisfaction de la clientèle, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, et les résultats financiers sommaires.

Un rapport financier mensuel comprenant un sommaire du bilan et de l'état des résultats ainsi que des indicateurs de performance financière est préparé à l'intention du Comité de direction, du Comité de vérification et du Conseil.

Un tableau de bord trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société est présenté au Comité de direction et au Conseil, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action est également préparé trimestriellement pour le Comité de direction. Ce document est communiqué à l'ensemble du personnel sur le site intranet de la Société.

GESTION DES RISQUES

La Société possède plusieurs outils pour gérer les risques auxquels elle est exposée, en raison de la nature de ses activités. La pyramide ci-dessous présente les grandes catégories de risques de la Société.

PORTRAIT DES RISQUES

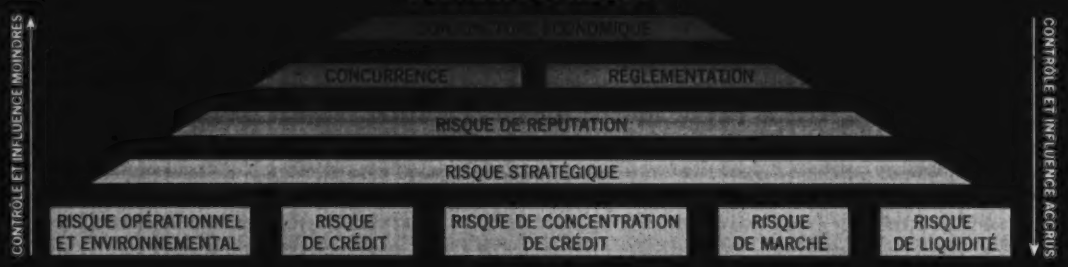

La conjoncture économique, la concurrence et la réglementation constituent des sources de risques inhérentes aux activités d'Investissement Québec sur lesquelles elle exerce peu de contrôle et d'influence.

Toutefois, la Société dispose de plusieurs instruments pour gérer les risques sur lesquels elle exerce un contrôle, à savoir les risques stratégique, de réputation, opérationnel et environnemental, de crédit, de concentration de crédit, de marché et de liquidité. La Société rend compte chaque année de la gestion de ces risques au Comité de vérification, conformément à son plan d'action.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de pertes ou de coûts liés au plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, sa vision, ses enjeux, ses valeurs, ses ressources humaines et ses compétences.

Le Conseil et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec, dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses partenaires, de son personnel et du gouvernement. Les principes de saine gestion et de régie d'entreprise sont étayés par les instruments de gestion de la Société, par l'analyse systématique des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires et sur la mobilisation du personnel.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque que l'image et la crédibilité de la Société soient ternies, ainsi qu'au risque que la Société n'accomplisse pas sa mission ou ne respecte pas ses orientations.

La Société dispose de plusieurs moyens pour gérer ce risque, dont un plan de communication et les outils avec lesquels elle gère déjà son risque stratégique et son risque opérationnel et environnemental.

De plus, la Société veille à maintenir d'excellentes relations avec ses clients et ses partenaires, rôle qu'elle a confié à la Direction du développement des affaires et de la qualité du service. Elle dispose aussi d'une Déclaration d'engagement envers la clientèle, d'une Politique de traitement des plaintes et d'un Code d'éthique et de déontologie à l'intention de ses employés.

GESTION DES RISQUES

La Société possède plusieurs outils pour gérer les risques auxquels elle est exposée, en raison de la nature de ses activités. La pyramide ci-dessous présente les grandes catégories de risques de la Société.

PORTRAIT DES RISQUES

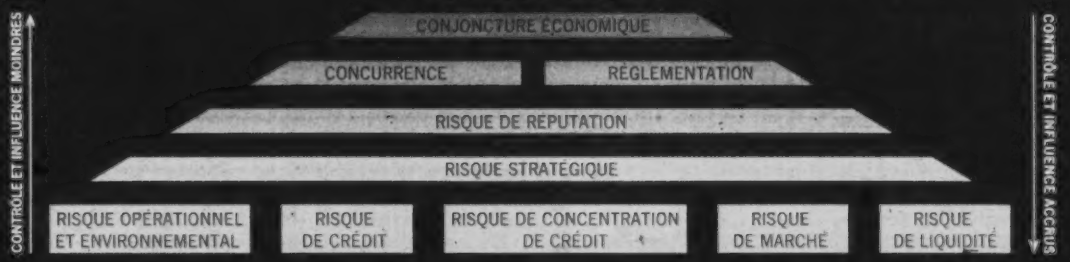

La conjoncture économique, la concurrence et la réglementation constituent des sources de risques inhérentes aux activités d'Investissement Québec sur lesquelles elle exerce peu de contrôle et d'influence.

Toutefois, la Société dispose de plusieurs instruments pour gérer les risques sur lesquels elle exerce un contrôle, à savoir les risques stratégique, de réputation, opérationnel et environnemental, de crédit, de concentration de crédit, de marché et de liquidité. La Société rend compte chaque année de la gestion de ces risques au Comité de vérification, conformément à son plan d'action.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de pertes ou de coûts liés au plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, sa vision, ses enjeux, ses valeurs, ses ressources humaines et ses compétences.

Le Conseil et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec, dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses partenaires, de son personnel et du gouvernement. Les principes de saine gestion et de régie d'entreprise sont étayés par les instruments de gestion de la Société, par l'analyse systématique des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires et sur la mobilisation du personnel.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque que l'image et la crédibilité de la Société soient ternies, ainsi qu'au risque que la Société n'accomplisse pas sa mission ou ne respecte pas ses orientations.

La Société dispose de plusieurs moyens pour gérer ce risque, dont un plan de communication et les outils avec lesquels elle gère déjà son risque stratégique et son risque opérationnel et environnemental.

De plus, la Société veille à maintenir d'excellentes relations avec ses clients et ses partenaires, rôle qu'elle a confié à la Direction du développement des affaires et de la qualité du service. Elle dispose aussi d'une Déclaration d'engagement envers la clientèle, d'une Politique de traitement des plaintes et d'un Code d'éthique et de déontologie à l'intention de ses employés.

RISQUE OPÉRATIONNEL ET ENVIRONNEMENTAL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de perte en raison d'erreurs humaines, d'insuffisances ou de défaillances des systèmes et des processus. Pour gérer ce risque, la Société utilise plusieurs moyens, dont l'établissement et le suivi de procédures liées aux processus d'information, d'interventions financières et de gestion des ressources humaines. Plus particulièrement, ces mesures touchent :

- la délégation de pouvoir et la séparation des tâches ;
- la production rapide d'une information de gestion fiable, tels les tableaux de bord ;
- la sécurité physique et logique des systèmes et des données informatiques ;
- la mise en place d'un réseau redondant et fiable avec des outils de gestion et d'alerte ;
- la tenue d'une vérification externe de la sécurité de l'information tous les deux ans ;
- le processus de planification de la reprise des activités ;
- la compétence et la formation du personnel ;
- les couvertures d'assurances et la protection appropriée des biens matériels et des locaux.

La nature des activités d'Investissement Québec ont peu d'incidences directes sur l'environnement. Le risque environnemental auquel elle est exposée est associé principalement aux projets et aux activités qu'elle appuie dans le cadre de ses interventions.

En vertu de la Loi sur le développement durable, la Société déposera son premier plan d'action sur le développement durable au cours de l'exercice 2008-2009.

De plus, les membres du Conseil ont confié au Comité de développement durable le mandat d'élaborer, d'ici la fin 2008, une politique de financement socialement responsable.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche intégrée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de s'assurer que les responsabilités sont partagées au sein de la Société.

Le Conseil oriente et approuve les politiques et les stratégies de crédit. La haute direction implante ces stratégies, élabore les politiques et s'assure que la Société :

- dispose de systèmes d'évaluation de ses risques de crédit et de leur évolution ;
- possède des processus de gestion adéquats, à savoir des critères d'intervention bien connus et des processus d'autorisation et d'amendement bien définis ;
- surveille l'application du système de gestion du portefeuille, de suivi et de révision des transactions ;
- dispose des contrôles nécessaires pour intervenir lorsqu'il y a une détérioration du crédit.

Les politiques de crédit ont pour but de permettre à la Société de servir efficacement ses clients dans le cadre de sa mission. Elles servent également à baliser l'évaluation de crédit, à établir une tarification appropriée et à atténuer les risques liés à ses interventions financières.

La Société utilise un système de catégorisation des entreprises qui est fonction du risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque, facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Cette démarche repose sur les accords de Bâle II.

RISQUE DE CONCENTRATION DE CRÉDIT

Le risque de concentration de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières de la Société soit attribuable à une seule entreprise, à un seul produit financier ou à un seul secteur économique ou géographique, pouvant ainsi rendre la Société vulnérable aux difficultés de cette entreprise, de ce produit ou de ce secteur. La Société est en train de mettre au point des indicateurs de gestion sur la concentration de crédit, qui seront intégrés à son tableau de bord.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des actions et des options qu'elle détient fluctuent de façon défavorable et entraînent des pertes. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement entre les structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique interne de gestion du risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé aux difficultés que pourrait éprouver la Société à obtenir des capitaux à coût raisonnable, en raison du manque de disponibilité des capitaux sur les marchés ou d'événements ponctuels ou conjoncturels. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La gestion de ce risque est encadrée par une politique globale de financement. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunts, tant à court terme qu'à long terme, auprès de la ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

L'équipe d'Investissement Québec regroupe 407 employés permanents, soit 234 femmes et 173 hommes répartis dans 16 bureaux au Québec et 8 bureaux aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 23 remplaçants, 11 étudiants et 6 stagiaires. Elle utilise aussi les services de 8 personnes recrutées à l'étranger. Le taux de roulement du personnel s'est établi à 4,3 %, soit 17 départs dont 3 départs à la retraite.

La Société a recruté de nouveaux employés notamment pour mettre en place son service de gestion intégrée du risque de crédit et pour accomplir les nouveaux mandats qui lui ont été confiés au cours de l'exercice, tels que la délivrance de certificats d'admissibilité relatifs au congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF [1]

	Au 31 mars 2008			Au 31 mars 2007
	Femmes	Hommes	Total	Total
Catégorie d'emplois				
Gestionnaires	12	30	42	39
Professionnels et professionnelles	85	119	204	191
Juristes	6	2	8	9
Techniciens et techniciennes	62	19	81	74
Personnel de bureau	69	3	72	72
TOTAL	234	173	407	385

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF [1]

	2007-2008
Bas-Saint-Laurent	7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
Capitale-Nationale	109
Mauricie	2
Estrie	5
Montréal	218
Outaouais	3
Abitibi-Témiscamingue	2
Côte-Nord	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
Chaudière-Appalaches	2
Laval	16
Montérégie	18
Centre-du-Québec	7
Hors Québec	7
TOTAL	407

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE

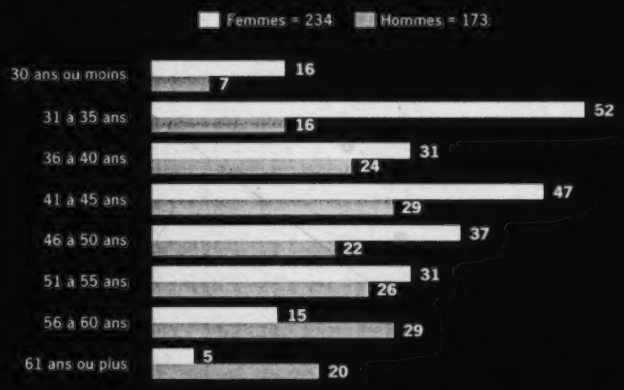

La Société est assujettie à la politique visant l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. En 2007-2008, 4,9 % des employés de la Société étaient membres d'une minorité visible et 1,7 % étaient des personnes handicapées.

La Société dispose aussi d'un programme d'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale, qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'engage à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle créera de nouveaux emplois ou qu'elle modifiera l'organisation du travail.

À l'exception des étudiants stagiaires, les employés de la Société sont représentés par trois syndicats : le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État. Pour leur part, les cadres peuvent adhérer de façon volontaire à l'Association des cadres du gouvernement du Québec.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Selon la politique d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel de la Société, quelle que soit leur fonction, sont évalués périodiquement selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. Une rencontre d'évaluation semestrielle entre employés et gestionnaires permet de créer les conditions propices à la réalisation des objectifs visés. La politique de rémunération incitative liée à cette méthode précise que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À INVESTISSEMENT QUÉBEC

Investissement Québec adhère à la définition adoptée par le gouvernement du Québec dans la Loi sur le développement durable, selon laquelle le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Investissement Québec contribue considérablement à la dimension économique du développement durable. À la fois institution financière et agence de développement économique, elle permet, par son offre de financement complémentaire, la réalisation de projets qui ne verraient probablement pas le jour sans son appui, et propose aux entreprises, notamment étrangères, des incitatifs encourageant la concrétisation d'importants projets d'investissements ou favorisant la consolidation de secteurs industriels particuliers dans l'ensemble des régions du Québec. Elle a donc une incidence importante et favorable sur l'emploi et l'investissement.

Sur le plan social, Investissement Québec contribue de manière positive aux finances publiques. Ainsi, les retombées fiscales attribuables à son intervention dans le cadre des projets qu'elle appuie dépassent les coûts nets assumés par le gouvernement du Québec. D'ailleurs, depuis 1998, son ratio avantages-coûts a toujours été supérieur à 1,87/1, avec un ratio global de 3,71/1.

L'incidence directe des activités de la Société sur l'environnement est limitée. Par contre, elle exerce une influence indirecte non négligeable sur l'environnement lorsqu'elle appuie les projets et les activités de ses clients du secteur manufacturier et de l'industrie forestière.

Les principaux risques associés à la pleine réalisation du mandat de développement économique d'Investissement Québec proviennent actuellement des menaces pesant sur le secteur manufacturier. Par ailleurs, réagissant aux changements de la structure de l'économie du Québec, la Société cherche à adapter ses produits et ses services aux besoins actuels et futurs de ses clients, afin notamment de couvrir certains secteurs émergents, de tenir compte de l'essor du secteur tertiaire et de la transformation des entreprises du secteur manufacturier, d'appuyer les entreprises de l'économie du savoir et de repositionner les secteurs traditionnels.

Au cours du prochain exercice, la Société adoptera un plan d'action sur le développement durable et se dotera d'une politique de financement responsable.

PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable représentait une priorité pour la Société avant même qu'elle soit tenue de se conformer à la Loi sur le développement durable, laquelle énonce 16 principes que le gouvernement du Québec entend suivre. Ces principes ne s'appliquent pas tous de la même façon à la Société. Toutefois, plusieurs influeront considérablement sur ses décisions en matière de financement responsable, notamment les principes d'efficacité économique, de prévention, de précaution, ainsi que de production et de consommation responsables. À cet égard, la Société déposera son premier plan d'action sur le développement durable au cours de l'exercice 2008-2009. Un Comité de développement durable, formé de gestionnaires de la Société, a déjà commencé à élaborer ce plan, qui tiendra compte des 16 principes de la loi et qui sera construit autour des orientations établies dans la Stratégie gouvernementale de développement durable. Conformément à la loi, la Société rendra compte de ses actions dans son rapport annuel lorsque son plan d'action aura été approuvé par le Conseil.

La Société a réalisé plusieurs activités en matière de développement durable en 2007-2008. Elle a aussi mis sur pied un Comité de sensibilisation composé de 10 employés volontaires dont le mandat est d'élaborer une campagne de sensibilisation et de formation sur le développement durable pour tous les employés. Elle a ensuite repéré une vingtaine de sources de gaspillage à l'égard desquelles elle entend prendre des mesures qui seront présentées aux employés à l'automne 2008. Enfin, elle a décidé d'appliquer les principes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) dans le présent rapport annuel.

POLITIQUE DE FINANCEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Les membres du Conseil ont confié au Comité de développement durable le mandat d'élaborer, d'ici la fin 2008, une politique de financement socialement responsable selon les orientations qui leur ont été présentées en septembre 2007. Cette politique permettra d'intégrer les principes du développement durable dans les décisions de la Société et définira son engagement à cet égard. De plus, elle énoncera les principes auxquels elle adhère et qu'elle compte respecter. La Société déposera sa politique de financement socialement responsable au cours du prochain exercice. Cette politique devrait lui permettre de réduire le risque environnemental associé à ses activités de financement et pourrait permettre à ses clients de tirer avantage du développement durable.

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent rapport annuel, qui tient lieu de rapport de développement durable, a été élaboré en fonction de la version G3 des lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI)[16]. Créée en 1997 à l'initiative de l'organisme américain CERES (*Coalition for Environmentally Responsible Economies*), la GRI est un réseau international de représentants du milieu des affaires, d'organisations non gouvernementales, d'organismes comptables et d'investisseurs institutionnels. Son objectif est d'élaborer et de diffuser des lignes directrices pour les sociétés qui souhaitent rendre compte de leur performance en matière économique, environnementale et sociale.

Pour Investissement Québec, il s'agit de son premier rapport de développement durable, qu'elle publiera dorénavant chaque année. La Société considère que ce rapport répond à 36 indicateurs[17] de performance et qu'il est conforme[18] au niveau d'application B, démontrant ainsi son engagement en matière de développement durable[19]. Elle a déjà entrepris des démarches afin d'élargir la portée de son prochain rapport.

Investissement Québec s'est appliquée à respecter les principes de la GRI dans le contenu et la qualité de son rapport. Ainsi, on remarque que les indicateurs présentés se rapportent à ses principales activités et qu'ils reflètent, en bonne partie, les incidences de celles-ci sur chaque dimension du développement durable. Ils permettent également aux parties prenantes de bien saisir la contribution de la Société au développement durable et les enjeux qui en découlent. Toutefois, compte tenu de certaines contraintes liées à la production d'un premier rapport de développement durable, la Société n'a pas intégré directement ses parties prenantes dans l'élaboration de son rapport. Elle entend renforcer ses liens à cet égard l'an prochain.

Pour déterminer les indicateurs applicables à ses activités, la Société a fait l'étalonnage des indicateurs présentés par un groupe de dix institutions financières ayant publié un rapport de niveau d'application A. Au cours de sa démarche, elle a aussi consulté une société qui est partie prenante de la GRI, soit Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) pour la coopération et l'emploi.

Sauf avis contraire, l'information présentée dans ce rapport couvre l'ensemble des activités d'Investissement Québec et de ses filiales. Les données proviennent directement des systèmes d'information de la Société ou sont tirées d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe. Le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport.

Toute question au sujet du développement durable peut être adressée à la Direction de l'évaluation de la performance, qui est responsable de la production de l'information sur les indicateurs de développement durable.

16. Pour une présentation détaillée du cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site Internet de la GRI : www.globalreporting.org.

17. La liste des indicateurs retenus est présentée dans l'index GRI à la fin de cette section.

18. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.

19. Les rapports présentés dans le cadre de la GRI sont classés en fonction de trois niveaux d'application (A, B et C), le plus exigeant étant le niveau A.

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Ses principales parties prenantes sont ses clients, ses partenaires, ses employés, le gouvernement et ses fournisseurs.

La Société n'a pas reçu de commentaires de la part de ses clients, de ses partenaires ni de ses fournisseurs par ses canaux de communication habituels au sujet du développement durable. Toutefois, elle compte entreprendre avec eux des discussions sur cet enjeu et les informer de sa volonté de tenir compte du développement durable dans le cadre de ses relations d'affaires.

CLIENTS

La clientèle de la Société se compose d'entreprises locales, nationales et internationales, de PME et de grandes entreprises. Les directeurs de portefeuille, les démarcheurs et les autres professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont donc à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La Société effectue un sondage auprès de ses nouveaux clients tous les mois, afin de mesurer leur taux de satisfaction à l'égard de différents critères. Elle organise aussi des groupes de discussion avec ses clients.

PARTENAIRES

Les partenaires de la Société sont les institutions financières, les ministères et organismes gouvernementaux, les associations régionales et sectorielles, les organismes de l'économie sociale et les coopératives. Les institutions financières doivent être homologuées par la Société pour participer avec elle au financement de projets d'investissements.

La Société établit des relations privilégiées avec ses partenaires en communiquant avec ces derniers et en participant avec eux à diverses activités qu'elle organise ou auxquelles elle est invitée. Ce dialogue lui permet de bien comprendre leurs préoccupations et d'acheminer les informations pertinentes aux directions visées afin de suivre l'évolution des besoins financiers des partenaires de la Société.

EMPLOYÉS

Il existe divers canaux de communication entre les employés de la Société et la haute direction, dont le site intranet. Au moyen de ce site, les membres de la direction, y compris le président et chef de la direction, s'adressent régulièrement aux employés. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions à la direction par courriel. Les employés peuvent également s'adresser au Comité de direction.

Généralement, la Société organise des réunions pour l'ensemble de ses employés deux fois par année. Ces rencontres sont l'occasion pour la haute direction de présenter les grands champs de travail de la Société et les orientations qu'elle entend poursuivre. Elles sont aussi l'occasion pour les employés de poser des questions au président et chef de la direction.

La Société sonde également ses employés pour mesurer leur satisfaction à l'égard du climat organisationnel et pour évaluer la qualité des services internes.

Enfin, la Société a mis sur pied, à l'automne 2007, un Comité de développement durable et un Comité de sensibilisation pour permettre aux employés de participer à l'instauration d'une culture de développement durable au sein de la Société.

GOUVERNEMENT

Investissement Québec est un organisme public qui relève du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Puisqu'elle est assujettie à la Loi sur le développement durable, la Société est tenue de se doter d'un plan d'action sur le développement durable et d'aligner ce plan sur les considérations évoquées dans la Loi sur la gouvernance. De plus, elle devra rendre compte, dans son rapport annuel, de l'état d'avancement ou de la réalisation des mesures prévues dans son plan, qui paraîtra sous peu.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. La Société traite avec la Société immobilière du Québec (SIQ) pour ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SIQ sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

La Société a également recours à d'autres fournisseurs pour l'acquisition de ressources informationnelles et pour divers services professionnels.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

La dimension économique du développement durable est étroitement liée aux activités de la Société. Depuis un bon nombre d'années, elle analyse ses retombées économiques et en rend compte dans son rapport annuel.

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Investissement Québec est soucieuse des enjeux environnementaux et se donnera des objectifs précis dans son plan d'action sur le développement durable pour atténuer les incidences de ses propres activités sur l'environnement. Elle est en train de répertorier différents indicateurs environnementaux afin de pouvoir appliquer prochainement des mesures concrètes.

Matières consommées

La Société consomme principalement du papier. En 2007-2008, elle a consommé 24,5 tonnes de papier dans le cadre de ses activités. Le papier utilisé contenait 30 % de matières recyclées. Pour diminuer sa consommation de papier, elle a amorcé plusieurs initiatives, notamment l'ajout d'une mention sur l'environnement dans la signature électronique de tous les employés, et a commencé à intégrer le mode d'impression recto-verso par défaut.

Recyclage et déchets

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, la Société récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le plastique, le métal, le verre, les piles, les cartouches d'encre et les ordinateurs. À ce jour, il n'y a pas de méthode de comptabilisation du volume des déchets ni des matières recyclées. Toutefois, des démarches ont été entreprises à cet égard auprès des sociétés immobilières.

Énergie

La principale source d'énergie utilisée par Investissement Québec est l'électricité. La Société estime[20] qu'elle a consommé 1 942 159 kWh d'électricité en 2007, principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux. Étant donné que l'électricité au Québec est une énergie renouvelable produite à 97 % avec de l'eau, les gaz à effet de serre ou autres polluants atmosphériques associés à cette source d'énergie sont négligeables. La consommation de carburant nécessaire aux déplacements en voiture représente une autre dépense d'énergie. Au cours du dernier exercice, les employés ont parcouru 523 996 km en voiture dans le cadre d'activités liées au travail, ce qui représente une consommation de 41 920 litres d'essence. Ces déplacements ont produit des émissions de gaz à effet de serre[21] contenant 98,9 tonnes de dioxyde de carbone (CO_2), 6,7 kg d'oxyde nitreux (N_2O) et 5,0 kg de méthane (CH_4), pour une émission totale de gaz à effet de serre de 101,1 tonnes d'équivalent CO_2.[22] Ces déplacements ont aussi produit des polluants atmosphériques[23], soit 39,7 tonnes de monoxyde de carbone (CO), 53,1 kg de dioxyde de soufre (SO_2) et 1 tonne d'oxyde d'azote (NO_2). Des modifications sont en cours pour permettre, dès l'an prochain, de comptabiliser les distances parcourues ainsi que les gaz à effet de serre et autres polluants émis par d'autres moyens de transport, tels le transport en commun, le taxi, le train et l'avion. La Société préconise des solutions de rechange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, soit le covoiturage, le transport en commun, le vélo et la marche. Par ailleurs, pour diminuer les déplacements des employés lors de réunions, elle a aménagé des salles de visioconférence dans ses deux principaux centres d'affaires. Certains bureaux régionaux ont aussi accès à des salles de visioconférence.

Eau

L'eau consommée est principalement utilisée dans les salles de bain et les cuisines ainsi que pour l'entretien des bureaux. Il est difficile de quantifier l'eau consommée, car les locaux de la Société ne sont pas équipés de compteurs. La Société n'utilise pas de source d'eau autre que celle des réseaux municipaux ; les eaux usées sont envoyées à l'égout. Toutefois, elle a acheté 16 060 litres d'eau de source en 2007-2008.

PRINCIPAUX INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

	2007-2008
Consommation de papier	24,5 t
Consommation d'électricité	1 942 159 kWh
Consommation d'essence	41 920 l
Émissions de dioxyde de carbone (CO_2)	98,9 t
Émissions d'oxyde nitreux (N_2O)	6,7 kg
Émissions de méthane (CH_4)	5,0 kg
Émissions totales de gaz à effet de serre	101,1 t éq. CO_2
Émissions de monoxyde de carbone (CO)	39,7 t
Émissions de dioxyde de soufre (SO_2)	53,1 kg
Émissions d'oxyde d'azote (NO_2)	1,0 t
Consommation d'eau de source	16 060 l

20 L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

21 Les coefficients d'émission de GES utilisés proviennent du « *Rapport d'inventaire national 1990-2005 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* » d'Environnement Canada, publié en avril 2007. Ces coefficients sont les suivants : 2 360 g/l pour le CO_2, 0,12 g/l pour le CH_4 et 0,16 g/l pour le N_2O. Ces coefficients correspondent aux émissions de véhicules de type intermédiaire, dont la consommation est de 8 litres/100 km.

22 Les taux de conversion du CH_4 et du N_2O en équivalents CO_2 sont les suivants : 1 g de CH_4 est équivalent à 21 g de CO_2 et 1 g de N_2O est équivalent à 310 g de CO_2.

23 Les émissions de polluants atmosphériques ont été calculées au moyen des facteurs d'émission fournis par Environnement Canada. Ces coefficients sont les suivants : 946 653 kg/m³ pour le CO, 1 268 kg/m³ pour le SO_2 et 24 610 kg/m³ pour le NO_2.

INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE

Règles de conduite

Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

Le Conseil a adopté, le 29 octobre 2002, le Code d'éthique et de déontologie des employés d'Investissement Québec et de ses filiales. Ce code établit un ensemble de règles de conduite et de comportement dont le respect protège les intérêts de la Société, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses partenaires et du gouvernement. Il constitue un complément aux lois régissant la société québécoise, aux conventions collectives et aux codes de pratique professionnelle qui encadrent le travail des employés de la Société. Il est disponible sur le site Internet de la Société.

Le Code présente les grands principes de la Société et les procédures instituées par celle-ci pour garantir le respect des droits de l'homme et se prémunir contre d'éventuelles pratiques de corruption.

Ainsi, à l'égard des droits de l'homme, le Code prévoit notamment que l'employé doit faire preuve d'esprit de collaboration, de courtoisie et d'équité en traitant avec respect et impartialité les clients, les fournisseurs, les partenaires et les autres employés de la Société, et qu'il doit s'engager à éviter toute préférence ou parti pris qui ne saurait être justifié et qui pourrait provenir de préjugés fondés, notamment, sur le sexe, la couleur, la religion ou les convictions politiques.

Pour ce qui est des principes et des procédures anti-corruption, le Code prévoit que l'employé ne doit pas se prévaloir de son statut d'employé de la Société pour essayer d'obtenir ou accepter, de qui que ce soit, un avantage pour lui-même, pour une relation d'affaires ou pour une personne avec laquelle il a des liens.

Au cours de l'exercice, la Société a donné des séances de formation à une partie de ses employés afin de préciser certains articles du Code. Il y a deux ans, elle avait organisé une tournée d'information générale pour l'ensemble de ses employés. Enfin, chaque employé a la responsabilité de prendre connaissance du Code et de s'y référer au quotidien.

Aucun incident de discrimination ou de corruption n'a été porté à l'attention de la Société en 2007-2008.

Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration

Le Conseil a adopté, le 26 septembre 2000, le Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié à la page 119 du présent rapport annuel. Aucune plainte n'a été rapportée à l'égard des administrateurs.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

La Politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail vise à appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail, adoptée le 1er juin 2004.

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une directive. En plus d'appuyer le respect des articles du Code d'éthique et de déontologie, cette directive établit des règles de conduite visant l'application du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et organismes publics, lequel contient des obligations favorisant l'implantation de programmes d'accès à l'égalité conformes à la Charte des droits et libertés.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et autres faveurs sont précisées dans une directive.

La Société recense les titres et les intérêts ne pouvant faire l'objet de transactions dans un Registre des titres et intérêts sous embargo. À cet égard, tous les employés doivent remplir une fois par année la « Déclaration annuelle relativement à l'acquisition ou l'aliénation de titres et intérêts sous embargo ». Un rappel à ce sujet est effectué de façon périodique.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

En 2007, la Société a mis à jour son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires.

Investissement Québec dans la communauté

Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2007, qui visait à amasser des fonds pour trois grandes organisations philanthropiques. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement. Le montant recueilli cette année s'élève à 18 184 $.

Programme d'aide aux employés

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels ou professionnels.

INDEX GRI

Le tableau suivant indique les pages où se trouve l'information relative aux indicateurs GRI. Les indicateurs numériques se rapportent à la stratégie, au profil et à la gouvernance d'Investissement Québec, tandis que les autres codes correspondent aux indicateurs de développement durable retenus par la Société pour évaluer sa performance économique, environnementale et sociale.

Code	Indicateur	Pages
1. STRATÉGIE ET ANALYSE		
1.1	Déclaration du président et chef de la direction sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	8, 9
1.2	Description des incidences, des risques et des occasions majeurs	57, 58
2. PROFIL DE L'ORGANISATION		
2.1	Nom de l'organisation	page couverture
2.2	Principaux produits et services	2, 3, 125, 126
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	36, 46
2.4	Lieu du siège social	130
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	130
2.6	Nature du capital et forme juridique	79
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	21, 22, 130
2.8	Taille de l'organisation	4, 5, 52, 53, 79
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période visée par le rapport [1]	s.o.
2.10	Distinctions obtenues au cours de la période visée par le rapport	32
3. PARAMÈTRES DU RAPPORT		
3.1	Période visée par le rapport	1
3.2	Date du dernier rapport publié	58
3.3	Périodicité du rapport	58
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	58
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	58
3.6	Délimitation du rapport	58
3.7	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport	58
3.8	Principes adoptés pour la divulgation d'information sur les coentreprises, les filiales, les installations en crédit-bail et les activités imparties	58
3.9	Méthodes de mesure des données et bases de calcul	58
3.10	Redressement d'information divulguée dans les rapports précédents	58
3.11	Changements importants par rapport à la période visée par les rapports précédents touchant la portée du rapport ou les méthodes de mesure utilisées	58
3.12	Tableau indiquant où trouver les éléments d'information requis dans le rapport	64-66
3.13	Politique et pratique en vigueur pour la validation du rapport par des ressources externes	50
4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	37-42, 46, 47
4.2	Statut du président du conseil d'administration	37-40
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	37-40

[1] Aucun changement important au cours de la période visée

Code	Indicateur	Pages
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	79
4.5	Lien entre la performance de l'organisation et la rémunération des membres du conseil d'administration, des cadres supérieurs et de la direction	43-45
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	41, 42, 62, 63, 127, 128
4.7	Processus de détermination des compétences et de l'expertise exigées des membres du conseil d'administration	41, 42
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes élaborés par l'organisation	2, 3, 29, 30, 62, 63
4.9	Procédures élaborées par le conseil d'administration pour superviser la manière dont l'organisation définit et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	37, 42, 46, 48-51
4.10	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration	41, 42
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	49-51
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	57, 58
4.13	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts[2]	s.o.
4.14	Liste des parties prenantes	59, 60
4.15	Détermination et sélection des parties prenantes	59, 60
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	59, 60
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	29, 59, 60

INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Approche de gestion		6-9, 13-25, 28-33, 37, 41, 42, 46, 48-51, 57, 58
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	75, 104
EC3	Étendue des plans de retraite à prestations déterminées	88, 112
EC4	Subventions et aides publiques importantes reçues	75, 79, 86, 87
EC9	Compréhension et description des incidences économiques indirectes importantes	31, 32, 119-124

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Approche de gestion		2, 3, 6-9, 37, 41, 42, 57, 58, 60, 61
EN1	Matières consommées en poids ou en volume	60, 61
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	60, 61
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	60, 61
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	60, 61
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	60, 61
EN8	Consommation totale d'eau, par source	60, 61
EN9	Sources d'approvisionnement en eau touchées de façon importante par la consommation d'eau	60, 61
EN10	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée	60, 61
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	60, 61

(2) La Société n'est affiliée à aucune association.

INDEX GRI

Le tableau suivant indique les pages où se trouve l'information relative aux indicateurs GRI. Les indicateurs numériques se rapportent à la stratégie, au profil et à la gouvernance d'Investissement Québec, tandis que les autres codes correspondent aux indicateurs de développement durable retenus par la Société pour évaluer sa performance économique, environnementale et sociale.

Code	Indicateur	Pages
1. STRATÉGIE ET ANALYSE		
1.1	Déclaration du président et chef de la direction sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	8, 9
1.2	Description des incidences, des risques et des occasions majeurs	57, 58
2. PROFIL DE L'ORGANISATION		
2.1	Nom de l'organisation	page couverture
2.2	Principaux produits et services	2, 3, 125, 126
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	36, 46
2.4	Lieu du siège social	130
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	130
2.6	Nature du capital et forme juridique	79
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	21, 22, 130
2.8	Taille de l'organisation	4, 5, 52, 53, 79
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période visée par le rapport[1]	s.o.
2.10	Distinctions obtenues au cours de la période visée par le rapport	32
3. PARAMÈTRES DU RAPPORT		
3.1	Période visée par le rapport	1
3.2	Date du dernier rapport publié	58
3.3	Périodicité du rapport	58
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	58
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	58
3.6	Délimitation du rapport	58
3.7	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport	58
3.8	Principes adoptés pour la divulgation d'information sur les coentreprises, les filiales, les installations en crédit-bail et les activités imparties	58
3.9	Méthodes de mesure des données et bases de calcul	58
3.10	Redressement d'information divulguée dans les rapports précédents	58
3.11	Changements importants par rapport à la période visée par les rapports précédents touchant la portée du rapport ou les méthodes de mesure utilisées	58
3.12	Tableau indiquant où trouver les éléments d'information requis dans le rapport	64-66
3.13	Politique et pratique en vigueur pour la validation du rapport par des ressources externes	50
4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	37-42, 46, 47
4.2	Statut du président du conseil d'administration	37-40
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	37-40

(1) Aucun changement important au cours de la période visée

Code	Indicateur	Pages
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	79
4.5	Lien entre la performance de l'organisation et la rémunération des membres du conseil d'administration, des cadres supérieurs et de la direction	43-45
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	41, 42, 62, 63, 127, 128
4.7	Processus de détermination des compétences et de l'expertise exigées des membres du conseil d'administration	41, 42
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes élaborés par l'organisation	2, 3, 29, 30, 62, 63
4.9	Procédures élaborées par le conseil d'administration pour superviser la manière dont l'organisation définit et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	37, 42, 46, 48-51
4.10	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration	41, 42
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	49-51
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	57, 58
4.13	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts[2]	s.o.
4.14	Liste des parties prenantes	59, 60
4.15	Détermination et sélection des parties prenantes	59, 60
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	59, 60
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	29, 59, 60
INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
Approche de gestion		6-9, 13-25, 28-33, 37, 41, 42, 46, 48-51, 57, 58
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	75, 104
EC3	Étendue des plans de retraite à prestations déterminées	88, 112
EC4	Subventions et aides publiques importantes reçues	75, 79, 86, 87
EC9	Compréhension et description des incidences économiques indirectes importantes	31, 32, 119-124
INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
Approche de gestion		2, 3, 6-9, 37, 41, 42, 57, 58, 60, 61
EN1	Matières consommées en poids ou en volume	60, 61
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	60, 61
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	60, 61
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	60, 61
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	60, 61
EN8	Consommation totale d'eau, par source	60, 61
EN9	Sources d'approvisionnement en eau touchées de façon importante par la consommation d'eau	60, 61
EN10	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée	60, 61
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	60, 61

(2) La Société n'est affiliée à aucune association.

Code	Indicateur	Pages
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids	60, 61
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	60, 61
EN20	Émissions de NO_x, de SO_x et d'autres polluants atmosphériques par type et en poids	60, 61
EN21	Rejet total d'eaux usées	60, 61
EN22	Masse totale des déchets, par type et par mode de traitement	60, 61
EN29	Incidences environnementales importantes liées au transport	60, 61
INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE		
Approche de gestion		6-9, 37, 41, 42, 57, 58, 62, 63
EMPLOIS		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	52, 53
LA2	Roulement du personnel, en nombre et en pourcentage, par groupe d'âge, sexe et zone géographique	52, 53
LA4	Pourcentage d'employés couverts par une convention collective	52, 53
LA8	Programmes mis en place pour aider les employés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	63
LA10	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emploi	33
LA12	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	53
LA13	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	37-42, 46, 52, 53
LA14	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emploi	52, 53
DROITS DE L'HOMME		
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants importants qui ont fait l'objet d'une vérification en matière de respect des droits de l'homme	62, 63
HR3	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de l'homme et pourcentage d'employés formés	62, 63
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	62, 63
HR5	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	52, 53
SOCIÉTÉ		
SO3	Pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur les politiques et les procédures anti-corruption de l'organisation	62, 63
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	62, 63
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction de la clientèle	29, 30
PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes relatifs aux communications marketing	32
PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	29, 30

INFORMATION FINANCIÈRE

REVUE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les états financiers de ses filiales en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Ces états comprennent le bilan consolidé, les résultats consolidés, le résultat consolidé étendu, l'état consolidé de la variation de l'avoir, les flux de trésorerie consolidés et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Les interventions financières composant le portefeuille de la Société se subdivisent en trois grandes catégories, soit les interventions dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec, les interventions dont les pertes sont assumées conjointement, selon différents pourcentages, par le gouvernement et par la Société ainsi que les interventions dont les pertes sont assumées entièrement par la Société. La partie du portefeuille dont les pertes sont assumées par le gouvernement et la partie dont les pertes sont assumées par la Société sont présentées séparément dans les notes complémentaires aux états financiers.

La valeur du portefeuille sous gestion de la Société s'élève à 7,2 milliards de dollars au 31 mars 2008.

Le 1er avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues, et ne sont donc pas comparables avec ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2008.

En vertu de ces nouvelles normes, les instruments financiers, dont les prêts, les actions, les parts et les garanties de prêt, sont présentés à leur juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Ainsi, pour un instrument financier dont le rendement est inférieur à celui du marché, l'avantage conféré au client est maintenant comptabilisé à titre de dépense dans l'exercice au cours duquel la comptabilisation initiale a eu lieu. L'avantage ainsi consenti par la Société reflète tout à fait sa mission de développement économique puisque son financement est complémentaire à celui des institutions financières.

Enfin, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié récemment un exposé-sondage sur les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ces nouvelles normes s'appliqueront aux entités ayant l'obligation publique de rendre des comptes, ce qui est le cas pour la Société. Ainsi, la Société devra effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement, soit les Normes internationales d'information financière. Ce nouvel ensemble de normes sera applique à compter de l'exercice 2011-2012. Des informations sur la transition et les incidences anticipées devront être incluses dans les états financiers pour les exercices se terminant le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011.

Au cours du prochain exercice financier, la Société analysera les incidences de l'application de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

BILAN

L'actif total au 31 mars 2008 s'établit à 5,1 milliards de dollars. Il se compose principalement de billets à recevoir du gouvernement du Québec relativement au Programme des immigrants investisseurs (2,7 milliards de dollars), de prêts, déduction faite de la provision pour pertes (560,6 millions de dollars) et d'actions (55,6 millions de dollars).

Par ailleurs, le solde des garanties, déduction faite du passif au titre de garantie, s'élève à 2,0 milliards de dollars.

La provision cumulée pour pertes est de 511,7 millions de dollars au 31 mars. Elle représente 15,8 % du solde du portefeuille d'interventions financières de la Société. Le tableau ci-dessous présente la provision cumulée pour perte en pourcentage du portefeuille, pour les cinq dernières années :

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES EN % DU PORTEFEUILLE

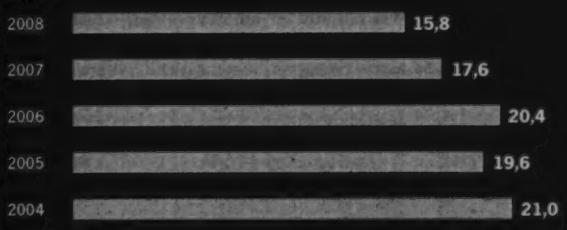

Le ratio emprunts/capitaux propres, soit le rapport du total des emprunts à court et à long terme sur l'avoir de la Société, a évolué comme suit :

RATIO EMPRUNTS/CAPITAUX PROPRES

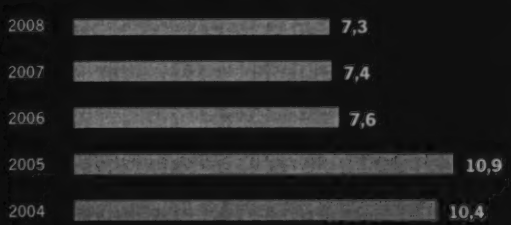

Par ailleurs, le ratio des capitaux propres sur la valeur nette du portefeuille d'interventions financières dont les pertes sont assumées par la Société est de 1,96 au 31 mars 2008, démontrant la saine capitalisation de la Société en ce qui a trait aux risques dont elle assume les pertes.

ÉTAT DES RÉSULTATS

La Société a réalisé un bénéfice net de 37,4 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, lequel se détaille comme suit : revenu net d'intérêts, (38,4 millions de dollars), autres revenus (171,6 millions de dollars), provision pour pertes assumée par la Société (13,6 millions de dollars), qui représente 3,9 % du portefeuille moyen en 2007-2008, et dépenses autres que d'intérêts (159,0 millions de dollars).

Les frais d'administration s'élèvent à 50,0 millions de dollars. Exprimés en pourcentage du solde moyen du portefeuille d'interventions financières, ils ont évolué comme suit depuis 5 ans :

FRAIS D'ADMINISTRATION EN % DU PORTEFEUILLE MOYEN

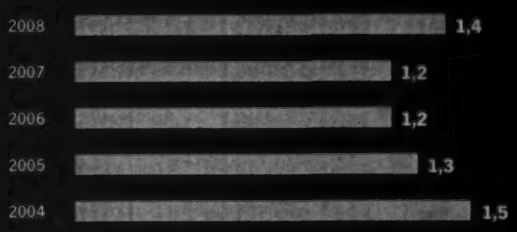

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

L'état du résultat étendu présente le bénéfice net auquel est ajoutée la variation nette des gains ou pertes non réalisés sur certains actifs regroupés sous le titre « actifs financiers disponibles à la vente ». Le résultat étendu s'établit à 34,0 millions de dollars au 31 mars 2008.

ÉTATS FINANCIERS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui rencontre la direction et les vérificateurs, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité de vérification reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.

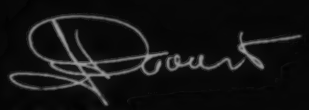

Jacques Daoust
Président et chef de la direction

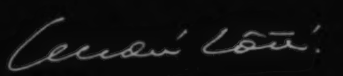

André Côté
Premier vice-président à l'administration générale

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2008, les états consolidés des résultats, du résultat étendu et de la variation de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétrospective du changement apporté à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers tel qu'expliqué aux notes 2 et 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 26 mai 2008

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Québec, le 26 mai 2008

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse	1 946	9 440
Placements temporaires (note 4)	97 487	17 492
Placements (note 5)	3 010 516	2 655 603
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 11)	560 561	770 827
Actions (notes 7 et 11)	55 570	307 263
Parts (notes 8 et 11)	1 919	2 074
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 11)	115 232	–
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	810 910	–
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 11)	453 610	637 625
Autres éléments d'actif (note 12)	11 032	110 828
	5 118 783	4 511 152
PASSIF ET AVOIR		
Passif		
Emprunts à court terme (note 13)	255 800	58 000
Emprunts à long terme (note 14)	3 778 372	3 722 126
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	17 747	18 904
Passif au titre de la garantie (notes 10 et 11)	250 683	172 924
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	223 670	–
Autres éléments de passif (note 15)	43 593	29 813
	4 569 865	4 001 767
Avoir		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	511 446	476 441
Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 528	–
	515 974	476 441
	548 918	509 385
	5 118 783	4 511 152
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE (NOTES 10 ET 11)	1 984 273	2 276 569

Engagements de financement et d'investissement (note 27)
Autres engagements (note 28)
Éventualités (note 31)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Robert Cloutier
Président du conseil d'administration

Michael Ross, CA
Président du Comité de vérification

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2008	2007	2006
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Intérêts sur les interventions financières	102 582	52 686	42 710
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	107 154	95 215	79 056
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 337	1 145	648
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	–	45 095	33 480
	211 073	194 141	155 894
DÉPENSES D'INTÉRÊTS (NOTE 16)	172 662	51 857	38 716
REVENU NET D'INTÉRÊTS	38 411	142 284	117 178
AUTRES REVENUS			
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	109 790	–	–
Honoraires de garantie	35 187	22 073	19 696
Primes au risque			
Options d'achat d'actions (note 17)	852	2 720	3 523
Participations aux bénéfices et autres primes	6 046	9 132	4 862
Commissions d'engagement	6 373	6 599	12 151
Autres revenus (note 18)	13 304	14 905	144 405
	171 552	55 429	184 637
	209 963	197 713	301 815
PROVISION			
Provision pour pertes (note 11)	184 703	(4 899)	235 888
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 11)	(171 107)	8 253	(228 234)
	13 596	3 354	7 654
DÉPENSES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Contributions financières (note 19)	181 159	69 535	62 628
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 19)	(126 706)	(19 666)	(25 162)
Honoraires d'intermédiaires financiers	50 540	39 545	32 650
Frais d'administration (note 20)	49 996	47 639	43 350
Autres dépenses (note 21)	4 006	3 789	3 891
	158 995	140 842	117 357
BÉNÉFICE NET	37 372	53 517	176 804

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ ÉTENDU

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2008
BÉNÉFICE NET	37 372
Autres éléments du résultat étendu	
Pertes nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(2 891)
Reclassement dans les résultats nets des gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	(480)
VARIATION NETTE DES PERTES NON RÉALISÉES SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	(3 371)
RÉSULTAT ÉTENDU	34 001

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE L'AVOIR

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2008	2007
AVOIR INITIAL	32 944	32 944
Bénéfices non répartis au début	476 441	422 924
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	(2 367)	–
Bénéfice net	37 372	53 517
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	511 446	476 441
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	–	–
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	7 899	–
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(3 371)	–
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	4 528	–
AVOIR	548 918	509 385

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2008	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	37 372	53 517	176 804
Ajustements pour :			
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	685	719	719
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(106 024)	(93 847)	(77 310)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	–	29 686	24 509
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(109 790)	–	–
Frais d'intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	106 321	–	–
Avantages conférés aux clients	89 479	–	–
Avantages conférés aux clients assumés par le gouvernement du Québec	(86 951)	–	–
Revenus d'intérêts théoriques	(102 570)	–	–
Honoraires de garantie théoriques	(34 367)	–	–
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(1 587)	–	–
Perte résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	698	–	–
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	12 266	–	–
Gain sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	(755)	(66)	(136 437)
Gain sur actifs financiers disponibles à la vente	(480)	(1 338)	(1 165)
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	7 560	2 608	515
Perte (gain) de change non réalisé	(3 233)	(149)	284
Perte non réalisée résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	8 593	1 062	5 973
Provision pour pertes	184 703	(4 899)	235 888
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(171 107)	8 253	(228 234)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 027	864	800
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	2	–	–
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	–	53	9
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 22)	10 868	634	25 071
	(158 419)	(4 032)	26 297
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	(24 165)	–	397
Acquisition de placements	(841 647)	(551 935)	(584 410)
Disposition de placements	591 050	274 872	107 456
Diminution (augmentation) nette des prêts	(106 673)	9 069	(86 260)
Diminution nette des actions	15 410	284	160 861
Diminution (augmentation) nette des parts	(73)	(46)	88
Diminution nette des honoraires de garantie à recevoir	21 613	–	–
Primes sur instruments financiers dérivés	–	–	(5 386)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	(1 460)	(1 405)	(673)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	–	(30 942)	(32 057)
	(345 945)	(300 103)	(439 984)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	197 800	(43 900)	(134 000)
Emprunts à long terme	766 300	587 300	567 067
Remboursements des emprunts à long terme	(411 400)	(216 000)	(24 000)
	552 700	327 400	409 067
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48 336	23 265	(4 620)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	26 932	3 667	8 287
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	75 268	26 932	3 667
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	1 946	9 440	–
Placements temporaires	73 322	17 492	9 608
Découvert bancaire	–	–	(5 941)
	75 268	26 932	3 667
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE			
Intérêts payés	55 946	48 597	36 343

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2008 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement du Québec. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1). En vertu du projet de loi n° 68, sanctionné par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2005, Investissement Québec a acquis les droits et assume les obligations de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, laquelle a été dissoute. De plus, en vertu du décret 1027-2006, daté du 8 novembre 2006, Investissement Québec a acquis les biens et assume les obligations de la société Innovation-Papier (INNO-PAP), laquelle a été dissoute.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et prend fin le 31 mars 2010. Le plan prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9169-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de ces filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

IQ FIER inc., filiale détenue en propriété exclusive, est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ». En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à

la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché. La note d'orientation précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement doit comptabiliser les placements de celle-ci à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement et elle respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ADOPTÉES LE 1ER AVRIL 2007

Le 1er avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » ; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu » ; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures » ; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants des exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Les principales conventions comptables suivantes s'appliquent aux exercices terminés les 31 mars 2008, 2007 et 2006. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique aux exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006, la convention comptable s'appliquant à ces exercices est alors mentionnée.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1er avril 2007, et par la suite, à leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La nouvelle norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1er avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés; en conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. La Société présente les contrats comportant un dérivé incorporé qui nécessitent d'être séparé au poste « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur/vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de cette hypothèse par une autre pourrait résulter en une juste valeur différente.

Résultat étendu
À la suite de l'adoption de ces normes, il y a eu l'ajout d'un nouvel état financier, soit l'état du résultat étendu, et d'une nouvelle rubrique, intitulée « Cumul des autres éléments du résultat étendu », à l'avoir dans le bilan consolidé. Cette nouvelle rubrique comprend les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Couvertures
Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couvertures permises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes est présentée à la note 3.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que du découvert bancaire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

PLACEMENTS

Billets à recevoir du gouvernement du Québec
Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés à leur juste valeur (les billets à recevoir du gouvernement du Québec étaient comptabilisés au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont présentés au bilan au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

Parts de sociétés en commandite et actions non cotées de sociétés agissant à titre de commanditées
Les parts de sociétés en commandite et les actions non cotées de sociétés agissant à titre de commanditées sont des placements détenus par une filiale qualifiée à titre de société de placements, au sens de la NOC-18, et par conséquent, sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à leur juste valeur. Cependant, en vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause.

Société satellite
La Société comptabilise son placement à la valeur de consolidation puisque sa participation comporte des droits de vote qui lui permettent d'être en mesure d'exercer une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Autres placements
Les obligations et autres titres de créance, les titres du marché monétaire et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les frais de transactions y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur (les placements étaient comptabilisés à la valeur d'acquisition pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état consolidé du résultat étendu. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés au poste « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés au poste « Revenus sur les autres placements » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

S'il existe une indication objective de dépréciation des placements financiers disponibles à la vente se traduisant par une baisse de valeur durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée au poste « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

PRÊTS

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur (les prêts étaient comptabilisés au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les prêts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt, est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage de prêts encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Provision cumulée pour pertes
La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit ; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une de ces trois catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des derniers exercices.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre alors les risques inhérents au contrat de prêt en plus des risques d'insolvabilité décrits précédemment.

ACTIONS ET PARTS

Actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement
Les actions non participantes et les parts privilégiées avec modalités de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement sont comptabilisées à leur juste valeur (les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement étaient comptabilisées au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, celles-ci sont présentées au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement n'est pas raisonnablement assuré, celles-ci sont considérées comme étant des interventions financières douteuses. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes avec modalités de remboursement, est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

La provision cumulée pour pertes sur les actions non participantes et les parts avec modalités de remboursement est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions et les parts avec modalités de remboursement faisant partie de son portefeuille. La provision pour pertes de ces dernières est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Actions non participantes et parts sans modalité de remboursement
Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur (les actions non participantes et parts sans modalités de remboursement étaient comptabilisées au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour celles-ci.

S'il existe une indication objective de dépréciation des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà de son coût, celle-ci est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur comptable des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts sans modalité de remboursement, est ramenée à leur juste valeur en vertu des nouvelles dispositions indiquées au contrat. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes.

Actions participantes cotées en Bourse
La Société a choisi de classer les actions participantes cotées en Bourse dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction. Au moment de leur comptabilisation initiale et au cours des périodes ultérieures, les actions participantes cotées en Bourse acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur, établie selon le cours acheteur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans les résultats, s'il y a lieu (les actions participantes cotées en Bourse étaient comptabilisées au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres ainsi que les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats aux postes « Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse » et « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes cotées en Bourse provenant de prêts restructurés sont comptabilisées à leur juste valeur. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes.

Actions participantes de sociétés privées
Les actions participantes de sociétés privées sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions participantes de sociétés privées acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur (les actions participantes de sociétés privées étaient comptabilisées au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Celle-ci est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. Par la suite, les actions participantes de sociétés privées sont présentées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour celles-ci. Les gains réalisés sur ces titres sont présentés aux résultats sous la rubrique « Prime au risque – Options d'achat d'actions ». Les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats au poste « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

S'il existe une indication objective de dépréciation des actions participantes de sociétés privées se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà de son coût, celle-ci est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur des actions participantes de sociétés privées comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions participantes de sociétés privées faisant partie de son portefeuille. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Les actions participantes de sociétés privées provenant de prêts restructurés sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et au coût par la suite. La juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

GARANTIES

Les garanties sont classées dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les contrats de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur. La Société comptabilise son engagement inconditionnel de se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure au bilan, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché (aucun passif n'était comptabilisé lors de la comptabilisation initiale des garanties pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). La Société comptabilise également une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liée au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure au bilan, soit les honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles (aucun actif n'était comptabilisé lors de la comptabilisation initiale des garanties pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, le passif initial au titre de la garantie et la créance sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart entre la juste valeur du passif initial au titre de la garantie et la créance est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Le passif initial au titre de la garantie est constaté aux résultats sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie » et l'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts. Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garanties à recevoir sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement de la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir n'est pas raisonnablement assuré, celle-ci est considérée comme une créance douteuse. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions et aux parts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS ET AUTRES MONTANTS

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires.

Les contributions recouvrables du gouvernement du Québec au titre des avantages conférés aux clients représentent les sommes recouvrables estimées par la Société. Ces sommes, qui sont considérées comme étant des actifs financiers non contractuels, reflètent l'écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie pour les prêts, actions et parts et tout écart entre la juste valeur de la créance et du passif au titre de la garantie. La contribution du gouvernement, s'il y a lieu, est comptabilisée immédiatement aux résultats sous la rubrique « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec ». Cette contribution donne lieu à la création de l'actif « Contributions recouvrables du gouvernement du Québec - Avantages conférés aux clients » au bilan consolidé (l'actif à recevoir du gouvernement du Québec était comptabilisé lors de la réclamation au gouvernement du Québec des pertes réalisées sur les prêts, actions, parts et garanties pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, cet actif est présenté au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu correspondant est présenté au poste « Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE

Les logiciels et le développement informatique sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 1/3 %
Développement informatique	20 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont examinés régulièrement par la direction pour déterminer si leur valeur a subi une réduction quand des événements ou des changements de situation laissent supposer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

TERRAIN DÉTENU À DES FINS DE DÉCONTAMINATION

La Société assume, en partie, la responsabilité de la décontamination et de l'assainissement d'un terrain et en effectue également la location. Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

EMPRUNTS

Les emprunts sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts, à l'exception des avances du gouvernement du Québec qui sont comptabilisées au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur (les emprunts étaient comptabilisés au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les emprunts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Dépenses d'intérêts » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement aux résultats et constaté comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société encourt les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts à long terme et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif (méthode linéaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). L'amortissement des frais d'émission, des escomptes et des primes est présenté aux postes « Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme » et « Amortissement des primes (escomptes) sur les emprunts à long terme » sous la rubrique « Dépenses d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU TITRE D'INTÉRÊTS (POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2007 ET 2006)

La contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts se rapporte aux interventions financières à rendement réduit ou nul et dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond généralement à l'excédent du coût moyen d'emprunt mensuel de la Société sur le rendement de ces interventions.

PRIMES AU RISQUE

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions est un instrument financier dérivé et, à ce titre, est comptabilisée à la juste valeur. Les gains réalisés et non réalisés qui en résultent sont portés aux résultats sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions ». La prime sous forme de participation aux bénéfices et les autres primes sont comptabilisées au moment où elles deviennent exigibles selon le contrat.

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actif ».

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions » des résultats de la Société.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les contributions financières sont constituées de contributions au titre des avantages conférés aux clients, de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions au titre des avantages conférés aux clients sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société a constaté un écart entre la juste valeur des prêts et des actions et parts avec modalités de remboursement et la contrepartie en trésorerie, et un écart entre la juste valeur du passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir.

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été encourue par celui-ci. Les contributions financières du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

HONORAIRES D'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise (les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur étaient reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services sont rendus par l'intermédiaire financier.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction. En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant de positions figurant au bilan et hors bilan. Ces autres instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, au poste « Perte nette sur les instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres revenus ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats sous chacune des rubriques qui a occasionné le gain ou la perte de change.

RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser des prestations de retraite à certains membres de la haute direction en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

INCIDENCE DE L'ADOPTION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Tel que l'exige l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, soit les chapitres 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 1530, intitulé « Résultat étendu », a donné lieu, comme il est décrit précédemment, à des ajustements des soldes d'ouverture des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1er avril 2007. Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Incidence des nouvelles normes sur le bilan d'ouverture :

	Au 31 mars 2007	Ajustement à l'adoption de nouvelles normes	Au 1er avril 2007
ACTIF			
Encaisse	9 440	–	9 440
Placements temporaires	17 492	–	17 492
Placements	2 655 603	8 743	2 664 346
Prêts	770 827	(185 488)	585 339
Actions	307 263	(251 323)	55 940
Parts	2 074	(243)	1 831
Honoraires de garantie à recevoir	–	128 898	128 898
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	–	701 633	701 633
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	637 625	(299 437)	338 188
Autres éléments d'actif	110 828	(81 341)	29 487
	4 511 152	21 442	4 532 594
PASSIF ET AVOIR			
Passif			
Emprunts à court terme	58 000	–	58 000
Emprunts à long terme	3 722 126	(269 643)	3 452 483
Intérêts échus et courus	18 904	–	18 904
Passif au titre de la garantie	172 924	86 980	259 904
Avantages perçus d'avance conférés par les imm grants investisseurs	–	198 573	198 573
Autres éléments de passif	29 813	–	29 813
	4 001 767	15 910	4 017 677
Avoir			
Avoir initial	32 944	–	32 944
Bénéfices non répartis	476 441	(2 367)	474 074
Cumul des autres éléments du résultat étendu	–	7 899	7 899
	509 385	5 532	514 917
	4 511 152	21 442	4 532 594

MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DES NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital » ; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » ; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces normes doivent être appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1er avril 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rattachement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Cette norme doit être appliquée par Investissement Québec au plus tard le 1er avril 2009.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir. Il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quand au chapitre 3064, la direction de la Société n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 3,51 % à 3,67 %, échéant entre avril et mai 2008	8 260	10 874
Certificat de dépôt, 2,47 %, échéant en mai 2008	5 801	6 618
Billets de trésorerie, de 3,47 % à 3,60 %, échéant en avril 2008	19 756	-
Billet à escompte, 2,37 %, échéant en mai 2008	2 241	-
Bons du Trésor du Canada, de 1,85 % à 3,24 %, échéant entre mai et juin 2008	37 264	-
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 3,20 % à 3,24 %, échéant entre septembre et novembre 2008	7 457	-
Bons du Trésor du Canada, de 3,21 % à 3,24 %, échéant en mai 2008	16 708	-
	97 487	17 492

5. PLACEMENTS

	2008	2007
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,47 % à 4,94 %, échéant entre avril 2008 et mars 2013, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars	2 721 834	2 403 967
Obligations et autres titres de créance, de 3,60 % à 11,40 %, échéant entre mars 2009 et juin 2022, valeur nominale de 91,8 millions de dollars	97 708	104 652
Actions et autres titres de participation	57 242	27 704
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	15	35 927
Parts de sociétés en commandite[1]	133 687	83 325
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commanditées	5	4
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	25	24
	3 010 516	2 655 603

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 23,2 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (7,3 millions au 31 mars 2007) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 8,2 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (aucun placement libellé en d'autres devises au 31 mars 2007).

L'ÉCHÉANCIER DES PLACEMENTS SE DÉTAILLE COMME SUIT :

Moins d'un an	545 165
De 1 à 2 ans	682 044
De 2 à 3 ans	529 570
De 3 à 4 ans	479 681
De 4 à 5 ans	578 979
De 5 à 10 ans	137 154
De 10 à 20 ans	636
	2 953 229
Aucune échéance	57 287
	3 010 516

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du 3e exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

LES GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE AU 31 MARS 2008 SE DÉTAILLENT COMME SUIT :

	Coût	Gains nets des pertes non réalisés	Juste valeur
Obligations et autres titres de créances	95 973	1 735	97 708
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	15	–	15
Actions et autres titres de participation	54 449	2 793	57 242
	150 437	4 528	154 965

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 mars 2008, la Société a conclu que les pertes non réalisées sont temporaires.

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2008 Total	2007 Total
PRÊTS				
Portant intérêt [1] [2]				
Taux fixe [3] [4]	1 502	159 797	161 299	174 142
Taux variable [5]	40 947	86 021	126 968	244 887
	42 449	245 818	288 267	419 029
Sans intérêt [6] [7] [8]	127	337 593	337 720	584 400
Douteux	21 730	332 523	354 253	243 006
	64 306	915 934	980 240	1 246 435
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES				
Prêts portant intérêt	(4 727)	(67 904)	(72 631)	(105 489)
Prêts sans intérêt	(9)	(86 173)	(86 182)	(163 305)
Prêts douteux	(15 686)	(245 180)	(260 866)	(206 814)
	(20 422)	(399 257)	(419 679)	(475 608)
	43 884	516 677	560 561	770 827
LES ENCAISSEMENTS DE CAPITAL PRÉVUS SUR LES PRÊTS, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLENT COMME SUIT :				
Moins d'un an	17 184	89 459	106 643	136 038
De 1 à 2 ans	12 990	83 006	95 996	85 044
De 2 à 3 ans	10 063	118 905	128 968	84 835
De 3 à 4 ans	11 846	108 995	120 841	190 589
De 4 à 5 ans	6 248	89 915	96 163	66 490
De 5 à 10 ans	8 264	478 071	486 335	549 103
De 10 à 20 ans	47	236 398	236 445	23 890
Plus de 20 ans	–	76 900	76 900	110 446
	66 642	1 281 649	1 348 291	1 246 435

(1) Les taux d'intérêt fixes effectifs se situent entre 4,21 % et 17,19 % au 31 mars 2008.

(2) Les taux d'intérêt variables effectifs correspondent au taux des bons du Trésor du Canada qui est de 1,85 % plus une prime pour tenir compte du risque, qui se situe entre 1,90 % et 12,25 % au 31 mars 2008.

(3) Les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 2,75 % et 15,00 % au 31 mars 2008 (entre 2,75 % et 15,00 % au 31 mars 2007).

(4) Y compris des contributions remboursables par redevances de 66,4 millions de dollars au 31 mars 2008 (33,3 millions au 31 mars 2007).

(5) Le taux d'intérêt variable contractuel de la Société est de 6,75 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre –6,00 % et 7,00 % au 31 mars 2008 (taux variable de 7,50 % et prime entre –6,50 % et 7,75 % au 31 mars 2007).

(6) Les taux d'intérêt effectifs se situent entre 3,52 % et 19,18 % au 31 mars 2008.

(7) Ces prêts ne portent pas intérêt pour les sociétés clientes. Toutefois, dans le cas des prêts dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec, ce dernier verse à la Société une contribution au titre d'intérêts, calculée sur le solde de ces prêts à un taux d'intérêt correspondant généralement au coût moyen d'emprunt mensuel de la Société.

(8) Y compris des contributions remboursables par redevances de 92,2 millions de dollars au 31 mars 2008 (66,8 millions au 31 mars 2007).

7. ACTIONS

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2008 Total
ACTIONS			
Non participantes avec modalités de remboursement	270	46 710	46 980
Non participantes sans modalité de remboursement	122	–	122
Participantes cotées en Bourse, à la juste valeur	926	2 091	3 017
Participantes de sociétés privées	112	8 357	8 469
	1 430	57 158	58 588
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES			
Actions non participantes avec modalités de remboursement	(200)	(2 791)	(2 991)
Actions non participantes sans modalité de remboursement	(27)	–	(27)
Actions participantes de sociétés privées	–	–	–
	(227)	(2 791)	(3 018)
	1 203	54 367	55 570

L'ÉCHÉANCIER DE RACHAT DES ACTIONS NON PARTICIPANTES AVEC MODALITÉS DE REMBOURSEMENT, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLE COMME SUIT :			
Moins de 1 an	94	64	158
De 1 à 2 ans	68	52	120
De 2 à 3 ans	68	52	120
De 3 à 4 ans	68	52	120
De 4 à 5 ans	53	52	105
De 5 à 10 ans	–	45 000	45 000
Plus de 20 ans	–	260 000	260 000
	351	305 272	305 623

7. ACTIONS (SUITE)

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2007 Total
ACTIONS			
Participantes	675	25 250	25 925
Non participantes	1 410	326 140	327 550
D'une classe particulière	–	4 455	4 455
Participantes provenant de prêts restructurés	975	–	975
Non participantes provenant de prêts restructurés	466	–	466
	3 526	355 845	359 371
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES			
Actions participantes	(334)	(13 754)	(14 088)
Actions non participantes	(1 252)	(30 968)	(32 220)
Actions d'une classe particulière	–	(4 455)	(4 455)
Actions participantes provenant de prêts restructurés	(907)	–	(907)
Actions non participantes provenant de prêts restructurés	(438)	–	(438)
	(2 931)	(49 177)	(52 108)
	595	306 668	307 263
L'ÉCHÉANCIER DE RACHAT DES ACTIONS, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLE COMME SUIT :			
Moins de 1 an	503	194	697
De 1 à 2 ans	75	53	128
De 2 à 3 ans	75	53	128
De 3 à 4 ans	75	53	128
De 4 à 5 ans	68	16 680	16 748
De 5 à 10 ans	52	887	939
De 10 à 20 ans	–	45 000	45 000
Plus de 20 ans	–	260 000	260 000
	848	322 920	323 768
Aucune échéance	2 678	32 925	35 603
	3 526	355 845	359 371

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur comptable nette de ces actions au 31 mars 2007 est de 3,7 millions de dollars. Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2007, ces actions ont une valeur de 3,4 millions de dollars.

La Société détient une option de vente sur les actions participantes qu'elle possède dans une entreprise. L'option peut être exercée en partie (76,8 %) depuis janvier 2006 et pourra être exercée en totalité à compter de janvier 2009. Selon le prix de rachat minimal prévu au contrat, le gain résultant de l'exercice complet de cette option serait de 8,2 millions de dollars. Au 31 mars 2007, la Société ne s'était pas prévalue de cette option partielle.

8. PARTS

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2008 Total
PARTS			
Privilégiées avec modalités de remboursement	385	1 251	1 636
Sans modalité de remboursement	809	486	1 295
	1 194	1 737	2 931
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES			
Parts privilégiées avec modalités de remboursement	(300)	(238)	(538)
Parts sans modalité de remboursement	(154)	(320)	(474)
	(454)	(558)	(1 012)
	740	1 179	1 919
L'ÉCHÉANCIER DE RACHAT DES PARTS AVEC MODALITÉS DE REMBOURSEMENT, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLE COMME SUIT :			
Moins de 1 an	–	133	133
De 1 à 2 ans	–	51	51
De 2 à 3 ans	–	166	166
De 3 à 4 ans	–	51	51
De 4 à 5 ans	–	65	65
De 5 à 10 ans	994	133	1 127
De 10 à 20 ans	675	200	875
Plus de 20 ans	–	483	483
	1 669	1 282	2 951

8. PARTS (suite)

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2007 Total
PARTS			
Privilégiées de coopératives	395	2 481	2 876
D'une société en commandite	–	11 639	11 639
Privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	1 080	–	1 080
	1 475	14 120	15 595
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES			
Parts privilégiées de coopératives	(308)	(732)	(1 040)
Parts d'une société en commandite	–	(11 639)	(11 639)
Parts privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	(842)	–	(842)
	(1 150)	(12 371)	(13 521)
	325	1 749	2 074
L'ÉCHÉANCIER DE RACHAT DES PARTS, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLE COMME SUIT :			
Moins de 1 an	–	104	104
De 1 à 2 ans	–	78	78
De 2 à 3 ans	–	78	78
De 3 à 4 ans	–	194	194
De 4 à 5 ans	–	78	78
De 5 à 10 ans	702	333	1 035
De 10 à 20 ans	378	230	608
Plus de 20 ans	–	495	495
	1 080	1 590	2 670
Aucune échéance	395	12 530	12 925
	1 475	14 120	15 595

9. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2008 Total	2007 Total
Honoraires de garantie à recevoir	15 870	110 507	126 377	–
Provision cumulée pour pertes	(3 292)	(7 853)	(11 145)	–
	12 578	102 654	115 232	–
LES ENCAISSEMENTS D'HONORAIRES DE GARANTIE PRÉVUS, SELON LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES, SE DÉTAILLENT COMME SUIT :				
Moins de 1 an	5 005	14 505	19 510	–
De 1 à 2 ans	3 955	13 697	17 652	–
De 2 à 3 ans	3 030	12 981	16 011	–
De 3 à 4 ans	2 215	12 309	14 524	–
De 4 à 5 ans	1 585	11 708	13 293	–
De 5 à 10 ans	2 100	51 806	53 906	–
De 10 à 20 ans	8	37 965	37 973	–
	17 898	154 971	172 869	–

Le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en dollars américains totalise 96,6 millions en dollars canadiens et le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en d'autres devises s'élève à 0,5 million en dollars canadiens au 31 mars 2008.

10. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

			2008	2007
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
GARANTIES				
D'emprunt	240 239	295 903	536 142	502 723
D'engagement financier	42 698	1 656 116	1 698 814	1 946 770
	282 937	1 952 019	2 234 956	2 449 493
PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE				
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie				
Garanties d'emprunt	(22 547)	(20 722)	(43 269)	–
Garanties d'engagement financier	(4 495)	(126 601)	(131 096)	–
	(27 042)	(147 323)	(174 365)	–
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(27 585)	(33 489)	(61 074)	(80 698)
Garanties d'engagement financier	(5 940)	(9 304)	(15 244)	(92 226)
	(33 525)	(42 793)	(76 318)	(172 924)
	(60 567)	(190 116)	(250 683)	(172 924)
	222 370	1 761 903	1 984 273	2 276 569
SOLDE DES GARANTIES RÉPARTI EN FONCTION DE LEUR ÉCHÉANCE :				
Moins de 1 an	31 139	27 504	58 643	66 810
De 1 à 2 ans	30 320	15 074	45 394	48 842
De 2 à 3 ans	27 484	47 857	75 341	28 207
De 3 à 4 ans	31 740	28 864	60 604	83 552
De 4 à 5 ans	35 545	34 510	70 055	62 530
De 5 à 10 ans	124 468	231 523	355 991	336 938
De 10 à 20 ans	2 241	1 566 687	1 568 928	1 822 614
	282 937	1 952 019	2 234 956	2 449 493

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,7 milliard en dollars canadiens au 31 mars 2008 (1,9 milliard au 31 mars 2007) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 25,7 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (25,5 millions au 31 mars 2007).

11. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec[1]	2008 Total	2007 Total
Solde au début de l'exercice	52 715	338 189	390 904	817 742
PROVISION POUR PERTES [2]	13 596	171 107	184 703	(4 899)
Recouvrements	475	2 134	2 609	3 006
Radiations [3]	(8 199)	(47 517)	(55 716)	(91 931)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(1 155)	(11 053)	(12 208)	(9 181)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	706	750	1 456	–
Solde à la fin de l'exercice	58 138	453 610	511 748	714 737
LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SE RÉPARTIT COMME SUIT :				
Prêts	20 422	399 257	419 679	475 608
Actions	227	2 791	3 018	52 108
Parts	454	558	1 012	13 521
Honoraires de garantie à recevoir	3 292	7 853	11 145	–
Créances liées aux interventions financières	218	358	576	576
Garanties	33 525	42 793	76 318	172 924
	58 138	453 610	511 748	714 737

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses sociétés clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 13,5 millions de dollars au 31 mars 2008 (12,3 millions au 31 mars 2007) pour les prêts, actions et parts et de 24,2 millions de dollars (18,5 millions au 31 mars 2007) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 81,0 millions de dollars au 31 mars 2008 (130,1 millions au 31 mars 2007).

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.

(2) Y compris un montant de 0,4 million de dollars au titre de pertes de change au 31 mars 2008 (gains de change de 0,9 million au 31 mars 2007).

(3) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 24,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (2,1 millions au 31 mars 2007).

12. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2008	2007
À recevoir du gouvernement du Québec	–	12 549
Options d'achat d'actions	603	4 593
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	–	79 813
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 694	1 529
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés	–	3 756
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 661	1 221
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 4,5 millions de dollars (4,1 millions au 31 mars 2007)	2 698	2 387
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 7,0 millions de dollars (6,6 millions au 31 mars 2007)	889	769
Honoraires d'administration à recevoir – Apparentés	275	509
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [1]	776	2 877
Autres créances	1 436	825
	11 032	110 828

(1) Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

			2008	2007
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Créances liées aux interventions financières	432	920	1 352	3 453
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières (note 11)	(218)	(358)	(576)	(576)
	214	562	776	2 877

13. EMPRUNTS À COURT TERME

	2008	2007
Acceptations bancaires – institutions financières, de 3,59 % à 3,64 %, échéant en avril 2008	151 400	20 300
Billets – institutions financières, de 3,63 % à 3,66 %, échéant en avril 2008	72 200	25 600
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,61 %, échéant en avril 2008	32 200	12 100
	255 800	58 000

En vertu du décret 877-2006, daté du 3 octobre 2006, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et des emprunts à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1,3 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2010. De plus, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation versera à la Société les sommes requises pour suppléer toute inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Les modalités de ce décret s'appliquent également aux billets à payer au Fonds de financement du gouvernement du Québec figurant à la note 14.

La Société dispose de marges de crédit bancaires de montants autorisés totalisant 10 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (5,25 % au 31 mars 2008 ; 6,00 % au 31 mars 2007) et renouvelables annuellement. Aux 31 mars 2008 et 2007, celles-ci n'étaient pas utilisées.

14. EMPRUNTS À LONG TERME

	2008	2007
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant en juillet 2009	174 817	175 000
– 4,33 %, échéant en juillet 2010	28 150	28 200
– 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	78 481	79 739
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013	99 618	100 000
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013	59 772	60 000
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant en octobre 2013 [1]	161 879	162 500
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013	133 595	134 120
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant en octobre 2013 [1]	52 294	52 500
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014	99 574	100 000
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant en juin 2032	47 179	47 500
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,19 %, échu en octobre 2007	–	75 000
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et février 2023	178 667	97 167
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2008 et mars 2013, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars (taux effectifs de 3,47 % à 4,94 %) [2]	2 664 346	2 610 400
	3 778 372	3 722 126

LE MONTANT CONTRACTUEL DES VERSEMENTS EN CAPITAL À EFFECTUER SUR LES EMPRUNTS À LONG TERME SE DÉTAILLE COMME SUIT :

Moins de 1 an	533 200
De 1 à 2 ans	871 617
De 2 à 3 ans	617 431
De 3 à 4 ans	598 323
De 4 à 5 ans	714 272
De 5 à 10 ans	512 137
De 10 à 20 ans	168 667
Plus de 20 ans	47 179
	4 062 826
Aucune échéance	10 000
	4 072 826

(1) La Société a la possibilité de renouveler cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans, à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

15. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2008	2007
Contributions financières et garanties à payer	5 345	–
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	912	2 765
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	2 511	1 166
Revenus reportés [1]	352	3 487
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	7 352	3 536
Congés de maladie et vacances à payer (note 30)	11 618	10 887
Autres passifs et charges à payer [2]	15 503	7 972
	43 593	29 813

(1) Y compris une contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un montant de 50 000 dollars au 31 mars 2008 (50 000 au 31 mars 2007).

(2) Y compris une somme de 0,1 million de dollars due à des entités apparentées sous contrôle commun au 31 mars 2008 (0,3 million au 31 mars 2007).

16. DÉPENSES D'INTÉRÊTS

	2008	2007	2006
Intérêts sur les emprunts à long terme [1]	48 168	47 709	35 452
Intérêts liés aux avantages conférés par les immigrants investisseurs	106 321	–	–
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires [2]	6 351	4 558	3 674
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme [1]	685	719	719
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme [1]	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	12 266	–	–
	172 662	51 857	38 716

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) La dépense d'intérêts sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 1,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (1,8 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 ; 0,9 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2006).

17. PRIMES AU RISQUE – OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	2008	2007	2006
Gain sur disposition d'options d'achat d'actions	–	1 526	2 220
Gain sur disposition d'actions provenant de la réalisation d'options d'achat d'actions de sociétés privées (sociétés privées et sociétés publiques pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006)	–	358	1 473
Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions (gain (perte) non réalisé pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006)	852	836	(170)
	852	2 720	3 523

18. AUTRES REVENUS

	2008	2007	2006
Gain sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts (sociétés privées et sociétés publiques pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006)	755	66	136 437
Perte résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	(698)	–	–
Dividendes	–	5	21
Honoraires d'intéressement	2 990	3 020	3 020
Honoraires d'attestation et de certification	3 832	3 687	2 160
Revenus sur les autres placements	8 268	6 255	6 128
Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente	480	1 338	1 165
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(7 560)	(2 608)	(515)
Gain (perte) de change non réalisé	3 233	149	(284)
Perte nette sur les instruments financiers dérivés	(11 355)	(2 439)	(6 346)
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	12 221	4 428	1 667
Autres revenus	1 138	1 004	952
	13 304	14 905	144 405

19. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

			2008	2007	2006
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec[1]	Total	Total	Total
Avantages conférés aux clients	2 528	86 951	89 479	–	–
Contributions financières non remboursables – Entreprises	46 781	39 145	85 926	64 084	62 609
Contributions financières non remboursables – Emploi-Québec	5 385	–	5 385	5 576	2 609
Contributions financières non remboursables – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 346	–	1 346	1 166	–
Contributions financières à remboursement conditionnel	–	(977)	(977)	(1 291)	(2 590)
	56 040	125 119	181 159	69 535	62 628
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	–	1 587	1 587	–	–
	56 040	126 706	182 746	69 535	62 628

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

20. FRAIS D'ADMINISTRATION [1]

	2008	2007	2006
Salaires et avantages sociaux	35 711	34 091	30 282
Loyers	2 881	2 780	2 757
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 039	4 187	4 001
Honoraires professionnels et autres honoraires	1 790	1 378	989
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 027	864	800
Autres	4 548	4 339	4 521
	49 996	47 639	43 350

(1) Y compris une somme de 4,2 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées sous contrôle commun pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (3,7 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 ; 3,9 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2006).

21. AUTRES DÉPENSES

	2008	2007	2006
Honoraires de contre-garantie	2 990	3 020	3 020
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	–	53	9
Autres dépenses	1 016	716	862
	4 006	3 789	3 891

22. VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS À L'EXPLOITATION

	2008	2007	2006
Autres éléments d'actif	4 062	236	34 888
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(1 157)	3 530	2 810
Autres éléments de passif	13 352	4 698	(777)
Provision cumulée pour pertes	(49 069)	(98 106)	(62 886)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	43 680	90 276	51 036
	10 868	634	25 071

23. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. La Société conclut également des contrats à terme normalisés qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2008, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés, dans le cas des options d'achat d'actions, et par les gains ou les pertes non réalisés, en ce qui a trait aux contrats à terme.

			2008	2007
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	603	–	603	4 593
Option de vente d'actions	1 466	–	1 466	–
Contrats de change – Options	1 195	–	1 195	1 221
Contrats de taux d'intérêt – Swaps	–	7 352	(7 352)	(3 536)
Contrats à terme boursiers	–	656	(656)	11
	3 264	8 008	(4 744)	2 289

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché, à la date du bilan, pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. On ne présente pas, dans le tableau, la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles, les actifs incorporels à durée de vie définie, les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs, et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3861 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

	2008			2007		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	99 433	99 433	–	26 932	26 932	–
Placements	3 010 491	3 072 929	62 438	2 655 579	2 662 287	6 708
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	560 561	729 817	169 256	770 827	711 223	(59 604)
Actions et parts	57 489	83 737	26 248	309 337	65 983	(243 354)
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	115 232	123 198	7 966	–	–	–
Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	1 264 520	1 214 770	(49 750)	637 625	899 116	261 491
Options d'achat d'actions	603	603	–	4 593	4 593	–
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 661	2 661	–	1 221	1 221	–
Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	–	–	–	–	178 293	178 293
Autres actifs	4 181	4 181	–	18 288	18 288	–
	5 115 171	5 331 329	216 158	4 424 402	4 567 936	143 534
Passif						
Emprunts	4 034 172	4 105 794	(71 622)	3 780 126	3 521 690	258 436
Passif au titre de la garantie	250 683	392 357	(141 674)	172 924	297 388	(124 464)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	7 352	7 352	–	3 536	3 536	–
Autres passifs	42 018	42 018	–	30 807	30 777	30
	4 334 225	4 547 521	(213 296)	3 987 393	3 853 391	134 002
			2 862			277 536

LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS FIGURANT AU BILAN A ÉTÉ ESTIMÉE D'APRÈS LES MÉTHODES ET LES HYPOTHÈSES SUIVANTES :

Encaisse, placements temporaires, découvert bancaire, emprunts à court terme et autres actifs et passifs

L'encaisse, les placements temporaires, le découvert bancaire, les emprunts à court terme ainsi que les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

Placements
Les placements en valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts
La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités (la juste valeur des prêts à taux variable et des prêts à remboursement variable était considérée égale à la valeur comptable au 31 mars 2007). Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Prêts ».

Actions et parts
La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement ayant sensiblement les mêmes modalités. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable qui, selon la direction, n'a pas diminué de valeur.

Honoraires de garantie à recevoir
La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités.

Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients
La juste valeur de la provision cumulée pour pertes sur les interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec et des contributions sur celles-ci recouvrables du gouvernement du Québec au titre des avantages conférés aux clients correspond à l'écart entre la valeur nominale et la juste valeur des prêts, actions et parts et entre la juste valeur des honoraires de garantie à recevoir et la juste valeur du passif initial au titre de la garantie (la juste valeur de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec reposait sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit au 31 mars 2007; elle était estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, qui correspondaient aux pertes prévues sur les interventions financières, selon un historique de pertes de la Société pour des interventions financières comportant des conditions et des risques de crédit semblables, en utilisant les taux du gouvernement du Québec; la juste valeur des contributions du gouvernement au titre d'intérêts reposait sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit au 31 mars 2007; elle était estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec).

Instruments financiers dérivés
Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat d'actions qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Emprunts
La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Passif au titre de la garantie
La juste valeur du passif au titre de la garantie repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'honoraires de garantie et aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

25. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

							2008
	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse et placements temporaires	–	90 030	7 457	–	–	1 946	99 433
Taux d'intérêt effectif		*3,2 %*	*3,2 %*				
Placements	–	143 333	401 833	2 270 274	4 102	190 974	3 010 516
Taux d'intérêt effectif		*4,3 %*	*4,1 %*	*4,2 %*	*4,2 %*		
Prêts sans intérêt	5 605	8 874	1 983	79 889	241 196	173	337 720
Taux d'intérêt effectif		*9,0 %*	*10,5 %*	*8,9 %*	*8,1 %*		
Autres prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	127 790	59	167	7 261	201 606	493 533	830 416
Taux d'intérêt effectif		*15,0 %*	*8,7 %*	*11,3 %*	*10,4 %*		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	–	–	(434 854)	(434 854)
Contribution au titre des avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	–	–	–	–	–	810 910	810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	–	–	–	–	–	453 610	453 610
Autres actifs	–	–	–	–	–	11 032	11 032
	133 395	242 296	411 440	2 357 424	446 904	1 527 324	5 118 783
Passif et avoir							
Emprunts sans intérêt	–	136 963	384 988	2 142 395	–	178 667	2 843 013
Taux d'intérêt effectif		*4,3 %*	*4,1 %*	*4,2 %*			
Emprunts portant intérêt	–	1 084 528	–	106 631	–	–	1 191 159
Taux d'intérêt effectif		*3,9 %*		*5,6 %*			
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	–	–	–	–	–	223 670	223 670
Autres passifs	–	(131 262)	–	–	138 614	304 671	312 023
Avoir	–	–	–	–	–	548 918	548 918
	–	1 090 229	384 988	2 249 026	138 614	1 255 926	5 118 783
Écart de sensibilité	133 395	(847 933)	26 452	108 398	308 290	271 398	–
Garanties [1]	–	–	–	–	–	1 984 273	1 984 273
Écart de sensibilité	–	–	–	–	–	(1 984 273)	(1 984 273)
TOTAL 2008	133 395	(847 933)	26 452	108 398	308 290	(1 712 875)	(1 984 273)

							2007
Instruments financiers portés au bilan	233 292	(830 232)	15 388	11 509	316 253	253 790	–
Instruments financiers hors bilan	–	–	–	–	–	(2 276 569)	(2 276 569)
TOTAL 2007	233 292	(830 232)	15 388	11 509	316 253	(2 022 779)	(2 276 569)

Le taux d'intérêt effectif représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

(1) Les garanties sont présentées à la valeur nominale.

26. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, elle dispose de moyens favorisant une prise de décision éclairée lors de l'analyse et de l'autorisation d'une intervention financière. Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision trimestrielle de la catégorie de risque afin de déterminer la provision pour pertes et, dans le cas des comptes en difficulté, une mise à jour de la valeur des sûretés.

La Société utilise un système de catégorisation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque, facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

La concentration significative du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région particulière ou d'un produit financier.

Le risque de crédit au 31 mars 2008 se détaille comme suit :

	Prêts, actions, parts et créances, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Engagements de prêts – ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties – ententes acceptées par les clients
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :				
Entreprises du secteur primaire	9 525	9 802	605	3 635
Entreprises du secteur secondaire				
Matériel de transport	294 314	1 549 552	84 646	512 922
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	82 894	39 568	94 841	17 995
Produits en bois	59 266	39 573	20 681	12 976
Papier	81 968	3 222	8 821	639
Autres	143 316	133 714	51 093	66 063
	661 758	1 765 629	260 082	610 595
Entreprises du secteur tertiaire	62 775	208 842	27 833	101 661
	734 058	1 984 273	288 520	715 891

AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :	
Prêts, actions, parts et créances, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	675 439
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	1 761 903
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	453 610
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :	
Prêts	279 980
Garanties	621 239

Le risque de crédit au 31 mars 2007 se détaille comme suit :

	Prêts, actions, parts et créances, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :			
Entreprises du secteur primaire	7 784	7 744	41 772
Entreprises du secteur secondaire			
Matériel de transport	220 825	1 862 621	135 662
Papier	258 537	2 003	124 789
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	326 918	35 377	27 676
Autres	176 967	167 119	168 229
	983 247	2 067 120	456 356
Entreprises du secteur tertiaire	92 010	201 705	139 497
	1 083 041	2 276 569	637 625
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :			
Interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	1 037 571	2 070 293	637 625

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions et des options qu'elle détient fluctuent de façon défavorable et entraînent des pertes. Pour atténuer le risque de taux de change, la Société utilise, lorsque requis, des produits dérivés. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement entre les structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique interne de gestion du risque de taux d'intérêt.

La Société détient des fonds placés dans un portefeuille diversifié de titres à revenu variable et à revenu fixe gérés par des gestionnaires externes en vertu de la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales. Les variations du prix des titres, des taux d'intérêt et des devises sont des facteurs pouvant influer sur la valeur de ces placements. Ce sont les gestionnaires externes qui ont le mandat de mitiger ces risques tout en respectant la politique. La Société évalue régulièrement leur performance.

Durant l'exercice 2007-2008, certains outils technologiques ont été mis en place, permettant à la Société de gérer de façon plus efficace ses finances et les risques de marché qu'elle court.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La gestion de ce risque est encadrée par une politique globale de financement. En outre, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunt, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-dessous et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun du FIER Partenaires et dans les Fonds-Soutien.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

			2008	2007
	Dont les pertes ne sont pas remboursées et les contributions ne sont pas assumées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées et les contributions sont assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	4 593	163 300	167 893	110 678
Garanties	10 896	13 907	24 803	21 669
Contributions financières	2 869	45 791	48 660	56 283
	18 358	222 998	241 356	188 630
Ententes acceptées par les clients				
Prêts [1] [2] [3] [4]	8 540	279 980	288 520	411 077
Garanties	94 652	621 239	715 891	512 252
Contributions financières	146 878	110 570	257 448	256 850
	250 070	1 011 789	1 261 859	1 180 179
	268 428	1 234 787	1 503 215	1 368 809
ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT				
Parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions	–	85 097	85 097	124 342
FIER Partenaires, s.e.c.	–	77 876	77 876	85 633
Fonds-Soutien	–	2 579	2 579	8 956
	–	165 552	165 552	218 931
	268 428	1 400 339	1 668 767	1 587 740

Le montant des engagements libellés en dollars américains totalise 1,0 million en dollars canadiens au 31 mars 2008 (69 375 au 31 mars 2007).

(1) Y compris un montant de 81,3 millions de dollars dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,25 % et 9,22 % et qui ont une durée qui varie entre 8 et 26 ans.

(2) Y compris un montant de 45,1 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables.

(3) Y compris un montant de 161,4 millions de dollars qui ne porte pas intérêt.

(4) Y compris un montant de 0,7 million de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2008.

28. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 43,4 millions de dollars au 31 mars 2008 (34,9 millions au 31 mars 2007) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. La Société n'avait aucun engagement relatif à ces contributions aux 31 mars 2008 et 2007.

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation d'Investissement Québec pour le RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE, de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,5 million de dollars (1,4 million pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006).

Les responsabilités de l'employeur à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 1,3 million de dollars au 31 mars 2008 (1,2 million au 31 mars 2007 ; 0,1 million au 31 mars 2006) et figurent au poste « Autres éléments de passif ». La Société a imputé 0,1 million de dollars aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2008 (1,1 million au 31 mars 2007 ; aucun coût au 31 mars 2006). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 5,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,50 %.

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 1er septembre 2007. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 1er mai 2008.

30. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	10 887	10 319
Dépense de l'exercice	3 854	3 630
Montants versés au cours de l'exercice	(3 123)	(3 062)
Solde à la fin de l'exercice	11 618	10 887

31. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec, daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain contaminé pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante du passif environnemental de ce terrain. La Société a inscrit un passif de 7 millions de dollars au 31 mars 2008 à cet égard. De plus, en vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination additionnels. En date du 31 mars 2008, la Société ne peut estimer le coût de ces travaux éventuels. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

33. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2006 et 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2008. Les chiffres des exercices 2006 et 2007 proviennent d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec. Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. a été nommé covérificateur des états financiers de la Société pour l'exercice 2008, en vertu du décret 592-2007, daté du 1er août 2007.

34. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	2008 Total consolidé	2007 Total consolidé
ACTIF							
Encaisse	961	873	1	111	–	1 946	9 440
Placements temporaires	8 454	65 324	23 709	–	–	97 487	17 492
Placements	–	2 876 799	133 692	25	–	3 010 516	2 655 603
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	560 561	–	–	–	–	560 561	770 827
Actions	55 570	–	–	–	–	55 570	307 263
Parts	1 919	–	–	–	–	1 919	2 074
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	115 232	–	–	–	–	115 232	–
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	803 239	–	–	7 671	–	810 910	–
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	453 610	–	–	–	–	453 610	637 625
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	39 273	–	–	–	(39 273)	–	–
Avances à des filiales	170 097	–	–	–	(170 097)	–	–
Autres éléments d'actif	9 788	1 694	192	570	(1 212)	11 032	110 828
	2 218 704	2 944 690	157 594	8 377	(210 582)	5 118 783	4 511 152
PASSIF ET AVOIR							
Passif							
Emprunts à court terme	255 800	–	–	–	–	255 800	58 000
Emprunts à long terme	1 114 026	2 664 346	–	–	–	3 778 372	3 722 126
Intérêts échus et courus sur les emprunts	17 747	–	–	–	–	17 747	18 904
Avances de la Société mère	–	–	168 867	1 230	(170 097)	–	–
Passif au titre de la garantie	250 683	–	–	–	–	250 683	172 924
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	–	223 670	–	–	–	223 670	–
Autres éléments de passif	31 530	5 558	711	7 006	(1 212)	43 593	29 813
	1 669 786	2 893 574	169 578	8 236	(171 309)	4 569 865	4 001 767
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	511 446	46 587	(11 985)	138	(34 740)	511 446	476 441
Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 528	4 528	–	–	(4 528)	4 528	–
	548 918	51 116	(11 984)	141	(39 273)	548 918	509 385
	2 218 704	2 944 690	157 594	8 377	(210 582)	5 118 783	4 511 152
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE	1 984 273	–	–	–	–	1 984 273	2 276 569

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

35. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	2008 Total consolidé	2007 Total consolidé
REVENUS D'INTÉRÊTS							
Intérêts sur les interventions financières	102 582	–	–	–	–	102 582	52 686
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	107 154	–	–	–	107 154	95 215
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	92	787	458	–	–	1 337	1 145
Intérêts inter-compagnies	112	–	(112)	–	–	–	–
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	–	–	–	–	–	–	45 095
	102 786	107 941	346	–	–	211 073	194 141
DÉPENSE D'INTÉRÊTS	66 341	106 321	–	–	–	172 662	51 857
REVENU NET D'INTÉRÊTS	36 445	1 620	346	–	–	38 411	142 284
AUTRES REVENUS							
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	–	109 790	–	–	–	109 790	–
Honoraires de garantie	35 187	–	–	–	–	35 187	22 073
Primes au risque							
Options d'achat d'actions	852	–	–	–	–	852	2 720
Participations aux bénéfices et autres primes	6 046	–	–	–	–	6 046	9 132
Commissions d'engagement	6 373	–	–	–	–	6 373	6 599
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 558	–	–	–	(1 558)	–	–
Autres revenus	11 978	8 748	(7 560)	138	–	13 304	14 905
	61 994	118 538	(7 560)	138	(1 558)	171 552	55 429
	98 439	120 158	(7 214)	138	(1 558)	209 963	197 713
PROVISION							
Provision pour pertes	184 703	–	–	–	–	184 703	(4 899)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(171 107)	–	–	–	–	(171 107)	8 253
	13 596	–	–	–	–	13 596	3 354
DÉPENSES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS							
Contributions financières	117 996	53 512	–	9 651	–	181 159	69 535
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	(117 055)	–	–	(9 651)	–	(126 706)	(19 666)
Honoraires d'intermédiaires financiers	–	50 540	–	–	–	50 540	39 545
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	–	1 770	–	–	(1 770)	–	–
Frais d'administration	49 048	359	673	–	(84)	49 996	47 639
Autres dépenses	3 420	290	–	–	296	4 006	3 789
	53 409	106 471	673	–	(1 558)	158 995	140 842
BÉNÉFICE NET AVANT LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES FILIALES	31 434	13 687	(7 887)	138	–	37 372	53 517
Quote-part des résultats des filiales	5 938	–	–	–	(5 938)	–	–
BÉNÉFICE NET	37 372	13 687	(7 887)	138	(5 938)	37 372	53 517
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	–	(3 371)	–	–	–	(3 371)	–
RÉSULTAT ÉTENDU AVANT LA QUOTE-PART DU RÉSULTAT ÉTENDU DES FILIALES	37 372	10 316	(7 887)	138	(5 938)	34 001	53 517
Quote-part du résultat étendu des filiales	(3 371)	–	–	–	3 371	–	–
RÉSULTAT ÉTENDU	34 001	10 316	(7 887)	138	(2 567)	34 001	53 517

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Investissement Québec évalue chaque année les retombées économiques des projets qu'elle finance et de son portefeuille[24]. La méthodologie utilisée repose sur des simulations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui, à l'aide de son modèle intersectoriel québécois, reproduit d'une façon simplifiée le fonctionnement de l'économie québécoise. Les retombées économiques, soit les emplois, la valeur ajoutée et les recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec, sont présentées par programme. Plusieurs validations sont effectuées, notamment pour éliminer le double comptage des entreprises ayant bénéficié de plus d'un programme.

En utilisant les données fournies par Investissement Québec, l'ISQ évalue en premier lieu les retombées économiques des projets, c'est-à-dire l'incidence économique des dépenses des entreprises dans le cadre de la réalisation des projets que la Société a financés au cours de l'année. L'agrandissement ou la construction de bâtiments ainsi que l'achat et l'installation de machinerie ou d'équipement sont les principaux aspects dont tient compte le modèle de l'ISQ. Dans les calculs, les coûts des projets sont ventilés par type de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels et fonds de roulement. L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation financière précaire ainsi que les crédits-acheteurs. Ces crédits sont toutefois simulés dans l'évaluation du portefeuille de la Société.

Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes pour assurer la réalisation des projets, dont la valeur simulée en 2007-2008 s'élève à 2,8 milliards de dollars. Ainsi, selon les simulations de l'ISQ, les projets financés devraient représenter l'équivalent d'une charge de travail de 28 056 années-personnes. Les travailleurs mobilisés (ingénieurs, architectes, travailleurs de la construction, techniciens et autres) procureront au gouvernement du Québec, par l'impôt perçu sur leurs salaires, des recettes fiscales et parafiscales de 299,4 millions de dollars.

L'ISQ utilise par la suite les données d'Investissement Québec pour évaluer les retombées économiques du portefeuille de la Société au 31 mars 2008, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place des projets financés au cours des années précédentes. Le modèle de l'ISQ évalue la charge de travail que la réalisation de ces ventes représente pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs, ainsi que les recettes procurées au gouvernement par l'impôt sur les salaires. Ainsi, pour l'exercice 2007-2008, ces ventes s'élèvent à près de 36,3 milliards de dollars. La réalisation de ces ventes correspond à une charge de travail de 312 101 années-personnes et à des recettes fiscales et parafiscales de 2,9 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec pour cette même année.

Le niveau des retombées économiques varie d'une année à l'autre en fonction, d'une part, de l'évolution du portefeuille (entrées et sorties d'entreprises) et, d'autre part, de la performance des entreprises financées et de la conjoncture économique.

Attribution des retombées à Investissement Québec

La Société ne s'attribue pas entièrement les recettes fiscales et parafiscales des projets d'investissements qu'elle finance et des ventes de ses clients. En effet, puisque ses interventions doivent être complémentaires à celles des institutions financières, elle utilise un modèle d'attribution qui ne comptabilise que la partie des retombées générée par les entreprises dont la structure financière dépasse le seuil de risque habituellement toléré par les institutions prêteuses. Pour les outils de développement économique, tels que le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE), le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) et les mandats gouvernementaux, elle a recours à une autre méthode selon laquelle les retombées lui sont attribuées en proportion de la probabilité que les projets soutenus ne se réalisent pas sans son intervention ou qu'ils se réalisent à l'extérieur du Québec. Ces deux méthodes d'attribution ont été élaborées par la Société en collaboration notamment avec des spécialistes de l'ISQ, des représentants du ministère des Finances et des universitaires.

24. Y compris les entreprises financées entre 1988 et 2008 dont le dossier est encore administré par la Société. Compte tenu du délai de production des états financiers des entreprises, les évaluations portent sur les données de la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007.

Dans tous les cas, les retombées sont pondérées par divers critères pour n'attribuer à Investissement Québec que les projets susceptibles de procurer un gain net à l'économie, sans tenir compte des projets qui n'entraînent qu'un simple déplacement de l'activité économique au Québec. Ainsi, pour l'exercice financier 2007-2008, 36 % de l'ensemble des recettes totales[25] provenant de la réalisation des projets, soit 106,9 millions de dollars, sont attribuables aux interventions d'Investissement Québec, de même que 30 % de l'ensemble des recettes liées aux ventes, soit 873,4 millions de dollars. Les recettes totales attribuables à Investissement Québec, soit l'ensemble des recettes attribuables aux projets financés par la Société et au portefeuille de celle-ci, s'élèvent donc à 980,3 millions de dollars.

Le modèle d'attribution se base sur des évaluations objectives, fondées sur un système de cotations mettant en relation un ensemble de paramètres financiers et économiques. La méthodologie et les résultats globaux ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses communications, notamment à l'Association canadienne française pour l'avancement de la science en 1997 et en 1998, à l'Association canadienne d'évaluation en 1999, à l'American Chamber of Commerce Research Association (ACCRA) en 2001, désormais le Council for Community and Economic Research (C2ER), et à l'Association de science régionale de langue française en 2002. L'ACCRA a d'ailleurs décerné un prix d'excellence à Investissement Québec en juin 2004 pour sa méthodologie d'évaluation des retombées économiques du programme FAIRE.

SYNTHÈSE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

	2007-2008	2006-2007
RETOMBÉES RELATIVES À LA RÉALISATION DES PROJETS FINANCÉS (volet *projets*)		
Valeur des projets simulés	2 793,6 M$	3 946,0 M$
Retombées économiques générées par ces projets		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	28 056	41 682
Valeur ajoutée	1 984,6 M$	2 787,0 M$
Recettes du gouvernement du Québec	299,4 M$	457,6 M$
RETOMBÉES RELATIVES AUX VENTES SIMULÉES DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE (volet *portefeuille*)		
Valeur des ventes simulées	36 286,8 M$	33 912,4 M$
Retombées économiques générées par ces ventes		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	312 101	304 443
Valeur ajoutée	22 572,1 M$	21 445,1 M$
Valeur ajoutée par emploi	72 323$	70 440$
Recettes du gouvernement du Québec	2 935,9 M$	2 757,1 M$
RECETTES FISCALES ET PARAFISCALES ATTRIBUABLES À INVESTISSEMENT QUÉBEC		
Relatives à la réalisation des projets financés	106,9 M$	150,5 M$
Relatives aux ventes des entreprises du portefeuille	873,4 M$	762,7 M$
Recettes fiscales et parafiscales totales attribuables à Investissement Québec	980,3 M$	913,2 M$
Coûts [1]	276,8 M$	69,5 M$
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	3,54/1	13,14/1

(1) Les coûts sont évalués selon les conventions comptables en vigueur au 31 mars 2007.

Valeur des intrants par programme

Le tableau suivant présente les intrants, c'est-à-dire les données relatives aux entreprises clientes et à leurs projets qui ont été utilisées pour simuler les retombées économiques de 2007-2008.

Puisque les entreprises en situation précaire sont exclues, de même que le financement des crédits-acheteurs, ce dernier étant simulé dans le portefeuille, l'évaluation des retombées économiques des projets repose sur 96 % de la valeur des projets financés.

25 Comprend les recettes fiscales et parafiscales.

L'évaluation des retombées économiques du portefeuille est basée sur les ventes des entreprises financées depuis 1988 dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2007. Par conséquent, l'analyse de cette année porte sur un échantillon de 92 % des entreprises du portefeuille de la Société.

VALEUR DES INTRANTS, 2007-2008

	Projets		Portefeuille		
				Financement autorisé	
Programme ou volet de programme	Valeur simulée (M $)	Taille de l'échantillon[1]	Ventes (M $)	Total (M $)	Échantillon (M $)
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE					
FINANCEMENT PME					
Production et alliance					
Investissement	154,4	100 %	2 817,3	229,8	215,9
Regroupement	29,7	100 %	634,3	33,9	33,1
Tourisme	27,0	91 %	89,8	26,5	22,9
Recherche et développement	335,9	87 %	337,7	45,6	35,7
Exportation	158,3	92 %	2 532,2	190,7	186,1
Fonds de roulement					
De croissance	34,3	98 %	872,8	43,1	41,1
Conjoncturel 1	s.o.	s.o.	17,1	0,9	0,9
Conjoncturel 3	s.o.	s.o.	226,1	17,2	16,6
De redressement	–	0 %	90,6	5,7	5,7
Relève	54,7	98 %	293,5	29,4	25,0
Mesures d'expérimentation [2]	34,0	98 %	115,7	16,3	15,0
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES					
Coopératives	28,4	100 %	963,8	88,7	87,6
OBNL	29,2	100 %	543,0	107,2	106,0
Déclic PME	s.o.	s.o.	138,7	9,1	7,5
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Biolevier	s.o.	s.o.	63,3	99,9	92,9
PASI	857,8	100 %	7 142,8	211,2	204,2
FAIRE	s.o.	s.o.	15 669,1	1 096,2	1 034,4
Mandats gouvernementaux	14,4	100 %	2 320,5	2 504,2	2 504,2
Immigrants investisseurs	659,7	99 %	10 268,0	219,8	206,3
PSIF	375,8	100 %	1 517,4	118,0	110,8
TOTAL [3]	**2 793,6**	**96 %**	**36 286,8**	**5 093,4**	**4 951,9**

(1) La taille de l'échantillon correspond à la proportion de la valeur simulée des projets sur la valeur totale des projets autorisés.

(2) Les interventions du Programme de soutien aux projets économiques ont été combinées aux mesures d'expérimentation.

(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PAR PROGRAMME

Cette section présente les résultats des retombées économiques sur le plan des emplois, de la valeur ajoutée et des recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec.

Emplois

Le tableau ci-dessous présente l'incidence économique de l'activité d'Investissement Québec sur l'emploi, c'est-à-dire l'équivalent de la charge de travail en années-personnes nécessaire à la réalisation des projets financés en 2007-2008 par la Société ainsi qu'à la réalisation des ventes des entreprises du portefeuille pour la même période.

EMPLOIS [1] PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2007-2008

	Projets			Portefeuille		
Programme ou volet de programme	Emplois directs	Emplois indirects	Total	Emplois directs	Emplois indirects	Total
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE						
FINANCEMENT PME						
Production et alliance						
Investissement	903	474	1 377	15 094	8 178	23 272
Regroupement	176	115	291	3 927	1 823	5 750
Tourisme	182	96	278	1 408	276	1 684
Recherche et développement	3 805	1 204	5 009	2 287	958	3 245
Exportation	1 218	517	1 735	15 561	7 636	23 197
Fonds de roulement						
De croissance	216	93	309	5 109	2 834	7 943
Conjoncturel 1	s.o.	s.o.	s.o.	100	61	161
Conjoncturel 3	s.o.	s.o.	s.o.	1 348	666	2 014
De redressement	–	–	–	515	230	745
Relève	310	220	530	1 948	797	2 745
Mesures d'expérimentation [2]	194	103	297	507	307	814
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Coopératives	196	94	290	7 074	3 229	10 303
OBNL	214	107	321	33 253	3 634	36 887
Déclic PME	s.o.	s.o.	s.o.	957	432	1 389
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Biolevier	s.o.	s.o.	s.o.	569	203	772
PASI	6 018	2 661	8 679	30 122	18 414	48 536
FAIRE	s.o.	s.o.	s.o.	67 833	41 394	109 227
Mandats gouvernementaux	92	42	134	6 519	5 271	11 790
Immigrants investisseurs	3 746	1 962	5 708	58 669	31 418	90 087
PSIF	1 936	1 162	3 098	6 336	6 037	12 373
TOTAL [3]	19 206	8 850	28 056	207 150	104 951	312 101

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2008), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.
(1) Charge de travail, en années-personnes, nécessaire à la réalisation des ventes par nos entreprises clientes et leurs fournisseurs.
(2) Les interventions du Programme de soutien aux projets économiques ont été combinées aux mesures d'expérimentation.
(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la rémunération totale des facteurs de production, soit les salaires et les traitements avant impôt, le revenu net des entreprises et les autres revenus bruts avant impôt. Une entreprise produit une valeur ajoutée par ses investissements et ses activités de transformation de matières premières, de biens ou de composantes à contenu québécois. La valeur ajoutée se calcule aussi à l'aide des ventes de l'entreprise et de ses fournisseurs.

VALEUR AJOUTÉE PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2007-2008

Programme ou volet de programme	Projets (M $)	Portefeuille (M $)	Productivité du portefeuille (valeur ajoutée par emploi) ($)
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE			
FINANCEMENT PME			
Production et alliance			
Investissement	103,9	1 710,9	73 516
Regroupement	23,9	370,5	64 436
Tourisme	19,9	73,4	43 578
Recherche et développement	270,4	222,8	68 638
Exportation	132,1	1 577,0	67 982
Fonds de roulement			
De croissance	21,7	537,6	67 685
Conjoncturel 1	s.o.	13,2	82 334
Conjoncturel 3	s.o.	155,4	77 194
De redressement	–	53,2	71 442
Relève	40,9	181,7	66 191
Mesures d'expérimentation [1]	25,5	68,9	84 715
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES			
Coopératives	20,9	629,8	61 128
OBNL	21,1	1 000,4	27 122
Déclic PME	s.o.	95,5	68 727
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Biolevier	s.o.	47,7	61 845
PASI	593,3	3 795,0	78 190
FAIRE	s.o.	9 493,2	86 912
Mandats gouvernementaux	12,8	1 181,5	100 212
Immigrants investisseurs	440,0	6 397,2	71 012
PSIF	258,2	1 050,1	84 870
TOTAL [2]	1 984,6	22 572,1	72 323

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2008), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.
(1) Les interventions du Programme de soutien aux projets économiques ont été combinées aux mesures d'expérimentation.
(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Recettes du gouvernement du Québec

Les retombées économiques en matière de recettes fiscales et parafiscales sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont composées de l'impôt sur les salaires et traitements et des cotisations versées à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au Fonds des services de santé et à la Régie des rentes du Québec. L'évaluation effectuée ne tient compte que des recettes du gouvernement du Québec, sans égard aux recettes procurées aux autres gouvernements, ni aux revenus provenant de l'impôt sur les sociétés.

RECETTES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2007-2008

	Recettes fiscales (M$)		Recettes parafiscales (M$)		Total (M$)
Programme ou volet de programme	Projets	Portefeuille	Projets	Portefeuille	
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE					
FINANCEMENT PME					
Production et alliance					
Investissement	6,4	90,7	9,8	145,5	252,4
Regroupement	1,8	20,8	1,7	31,7	56,0
Tourisme	1,2	3,1	2,0	5,8	12,1
Recherche et développement	16,7	14,6	23,6	19,2	74,1
Exportation	8,0	89,0	9,3	135,8	242,1
Fonds de roulement					
De croissance	1,2	29,7	1,8	46,9	79,6
Conjoncturel 1	s.o.	0,7	s.o.	1,0	1,7
Conjoncturel 3	s.o.	9,0	s.o.	12,6	21,6
De redressement	–	2,9	–	4,1	7,0
Relève	3,1	9,2	3,1	15,9	31,3
Mesures d'expérimentation [1]	1,6	3,5	2,0	5,4	12,5
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES					
Coopératives	1,2	31,1	2,1	50,1	84,5
OBNL	1,3	43,8	2,3	88,6	136,0
Déclic PME	s.o.	5,9	s.o.	8,1	14,0
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Biolevier	s.o.	2,7	s.o.	3,6	6,3
PASI	36,1	218,7	54,4	306,2	615,4
FAIRE	s.o.	489,2	s.o.	683,8	1 173,0
Mandats gouvernementaux	0,8	58,3	0,8	69,9	129,8
Immigrants investisseurs	27,1	331,6	42,4	536,8	937,9
PSIF	15,2	52,6	22,4	89,6	179,8
TOTAL [2]	121,7	1 176,0	177,7	1 759,9	3 235,3

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2008), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Les interventions du Programme de soutien aux projets économiques ont été combinées aux mesures d'expérimentation.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

PRODUITS FINANCIERS ET MESURES FISCALES GÉRÉS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC

FINANCEMENT PME

Programme servant à appuyer, au moyen d'un prêt ou d'une garantie de prêt, des projets d'investissements, d'innovation, d'alliance stratégique, d'exportation ou de transfert de propriété réalisés par des PME provenant principalement des secteurs manufacturier, de la nouvelle économie ou touristique. Il permet aussi aux entreprises qui ont besoin de liquidités de financer de façon intérimaire les crédits d'impôt auxquels elles ont droit en vertu des mesures fiscales en vigueur.

PROGRAMME FAVORISANT LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

Programme visant à favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale, en accordant une aide financière aux organismes à but non lucratif, aux entreprises coopératives ou à leurs filiales.

PROGRAMME FAVORISANT LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Programme de soutien à la capitalisation des organismes à but non lucratif ou des entreprises coopératives.

PROGRAMME D'APPUI STRATÉGIQUE À L'INVESTISSEMENT (PASI)

Programme de soutien financier visant à appuyer les projets d'investissements structurants ou stratégiques ainsi que le développement de produits au Québec dans une perspective d'accroissement de la productivité et de création d'emplois. Il permet aux entreprises de bénéficier d'une contribution financière remboursable ou non remboursable, ou d'obtenir une garantie de prêt pour réaliser leurs projets.

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE (PSIF)

Programme visant à soutenir la consolidation, l'investissement et la modernisation des entreprises du secteur forestier. Le programme offre une aide financière aux entreprises d'aménagement forestier (récolte et travaux sylvicoles), aux entreprises de pâtes et papiers et aux entreprises de transformation du bois ou un financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier.

PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS POUR L'AIDE AUX ENTREPRISES

Programme visant à favoriser le développement économique en injectant, dans les entreprises québécoises, une partie des revenus de placement confiés par des immigrants investisseurs à IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec.

CRÉDIT-ACHETEUR

Garantie de prêt spécialement conçue pour soutenir la vente de biens par des entreprises québécoises à des entreprises étrangères.

MESURES FISCALES

Évaluation des demandes d'admissibilité des entreprises et production des attestations d'admissibilité annuelles ou des certificats relatifs aux crédits d'impôt remboursables.

FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (FIER)

Fonds visant à procurer aux entreprises une source de capital aux étapes de démarrage, de développement, de redressement ou de transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et de fonds de démarrage et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région. Il comprend trois volets : les Fonds-Soutien, les FIER-Régions et le FIER Partenaires.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au décret 824-98 sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, adopté par le gouvernement le 17 juin 1998, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique et de déontologie le 26 septembre 2000, qui a été mis à jour le 29 mai 2007. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent code s'applique à toute personne qui est nommée membre du conseil d'administration d'Investissement Québec.

2. Les membres adhèrent et contribuent à la réalisation de la mission d'Investissement Québec, telle que décrite comme suit à l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), à savoir :

   « La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

   Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine un interlocuteur privilégié des entreprises.

   Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit un soutien financier et technique.

   Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.

   Elle cherche également à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec, qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel. »

3. Le membre adhère aux valeurs et souscrit aux principes généraux de gestion qui sous-tendent l'action d'Investissement Québec, à savoir : le service au client d'abord, l'approche proactive, la compétence, l'engagement, l'intégrité, l'efficacité et l'efficience.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

4. Le membre qui exerce des fonctions à temps plein au sein d'Investissement Québec ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui d'Investissement Québec. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

   Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui d'Investissement Québec doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

   Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un membre du conseil de se prononcer sur des mesures d'application générales relatives aux conditions de travail au sein d'Investissement Québec par lesquelles il serait aussi visé.

5. Abrogé

6. Le membre qui fournit, ou dont un associé fournit des services professionnels sur honoraires ou autre contrepartie à une entreprise, doit s'abstenir pendant toute la période durant laquelle les services sont fournis, de communiquer avec le personnel d'Investissement Québec au sujet de toute opération financière impliquant cette entreprise et la Société. Cette prohibition s'étend pendant l'année qui suit la fin définitive de son mandat.

7. Le membre ne peut être désigné administrateur délégué d'Investissement Québec auprès d'une entreprise.

8. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher le membre représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. Le membre est en conflit lorsque lui-même, ses descendants ou son conjoint détiennent, à sa connaissance, i) une participation dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui est une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1); ii) une participation de dix pour cent et plus du capital-actions votant dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui n'est pas une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1).

10. Le membre est en conflit lorsque le conseil est saisi d'un dossier concernant son entreprise, son concurrent, l'entreprise d'un client ou celle d'un proche ou d'un dossier d'une entreprise ayant reçu une lettre d'intention ou une lettre d'offre d'une entité dont il est l'administrateur ou l'employé.

11. Le membre ne peut accepter un cadeau ou autres avantages, sauf s'ils sont d'usage ou qu'ils ont une valeur modeste. Tout autre cadeau ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à Investissement Québec.

12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu d'une entreprise en relations d'affaires avec Investissement Québec, ni pour lui-même ni pour un tiers.

13. Le membre doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

14. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à Investissement Québec.

15. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant Investissement Québec. Cette prohibition s'étend pendant l'année complète qui suit la fin définitive de son mandat.

16. Un Comité de gouvernance et d'éthique est constitué conformément aux dispositions prévues au règlement intérieur d'Investissement Québec et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives (2006, c.59). Il se réunit au moins deux fois par année et ses responsabilités sont, notamment, les suivantes :

   a. élaborer le Code d'éthique des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec;

   b. examiner, à la demande du président du conseil d'administration de la Société, toute question se rapportant à l'interprétation ou à l'application du présent Code;

   c. examiner toute question que lui soumet le conseil d'administration et présenter, le cas échéant, son rapport au conseil d'administration.

17. Le conseil d'administration d'Investissement Québec a, notamment, les fonctions suivantes :

   a. approuver le Code d'éthique des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ainsi que ses modifications, s'il y a lieu;

   b. nommer les membres et le président du Comité de gouvernance et d'éthique.

DÉCLARATION RELATIVE À DIVERS RÈGLEMENTS

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Société applique la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2001, qui s'inspire de la Charte de la langue française, de la Politique linguistique gouvernementale, de la Politique sur les marchés publics et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Cette politique est disponible sur le site Internet de la Société.

LISTE DES POINTS DE SERVICE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

AU QUÉBEC

CHANDLER
500, rue Daigneault, bureau 10A
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

DRUMMONDVILLE
1406, rue Michaud
Drummondville (Québec) J2C 7V3
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU
4, rue Taschereau, bureau 390
Gatineau (Québec) J8Y 2V5
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL
3030, boul. Le Carrefour, bureau 801
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

LONGUEUIL
1010, rue Sérigny, bureau 310
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 928-5688

MONTRÉAL
Région est de Montréal
7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Région ouest de Montréal
393, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375
1 800 461-2433

SAINT-LAURENT
3300, boulevard de la Côte-Vertu, bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)
1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone : 418 643-5172
1 888 322-6466

RIMOUSKI
70, rue Saint-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA
170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3300

SAGUENAY
3950, boulevard Harvey, 2e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES
11535, 1re Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES
454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE
200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

DANS LE MONDE

BEIJING
19 Dongzhimenwai Dajie, Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO
444 N. Michigan Avenue, Suite 1900
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

LONDRES
59, Pall Mall
Londres SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5931

LOS ANGELES
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUNICH
Dienerstrasse 20
D-80331 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 89 2420 8760

NEW YORK
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

TOKYO
Shiroyama JT Trust Tower
32nd Floor, 4-3-1 Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032 Japon
Téléphone : +81 3 5733 4588

Élaboration des contenus et rédaction :
Direction de l'évaluation de la performance
et Direction des finances et de la trésorerie
Révision : Direction du marketing et
des communications d'entreprise
et Direction de la vérification interne
Coordination de la création et de la production :
Direction du marketing et des communications d'entreprise

© Investissement Québec, juin 2008

Dépôt légal – 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-53329-0

Note : Dans ce document, les ministères sont désignés par les appellations en vigueur au 31 mars 2008.

This report is also available in English.

Élaboration des contenus et rédaction :
Direction de l'évaluation de la performance
et Direction des finances et de la trésorerie
Révision : Direction du marketing et
des communications d'entreprise
et Direction de la vérification interne
Coordination de la création et de la production :
Direction du marketing et des communications d'entreprise

© Investissement Québec, juin 2008

Dépôt légal – 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-53329-0

Note : Dans ce document, les ministères sont désignés par les appellations en vigueur au 31 mars 2008.

This report is also available in English.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

1200, route de l'Église
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 5A3

393, rue Saint-Jacques
Bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y 1N9

1 866 870-0437
www.investquebec.com

Imprimé au Québec, Canada